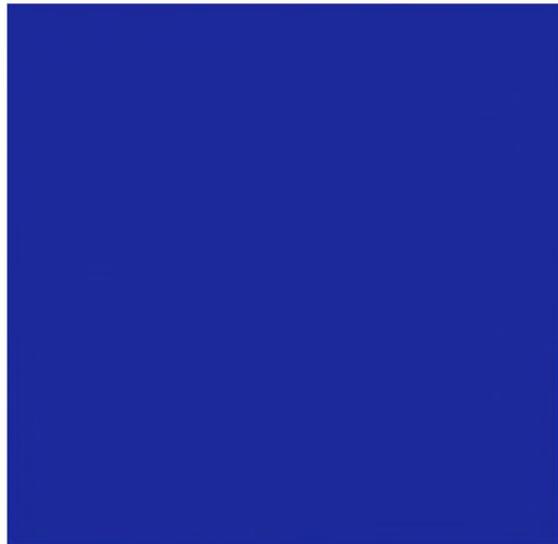
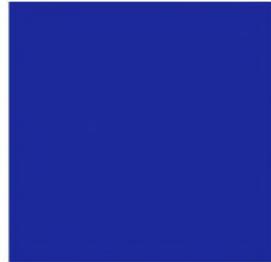


# 2024

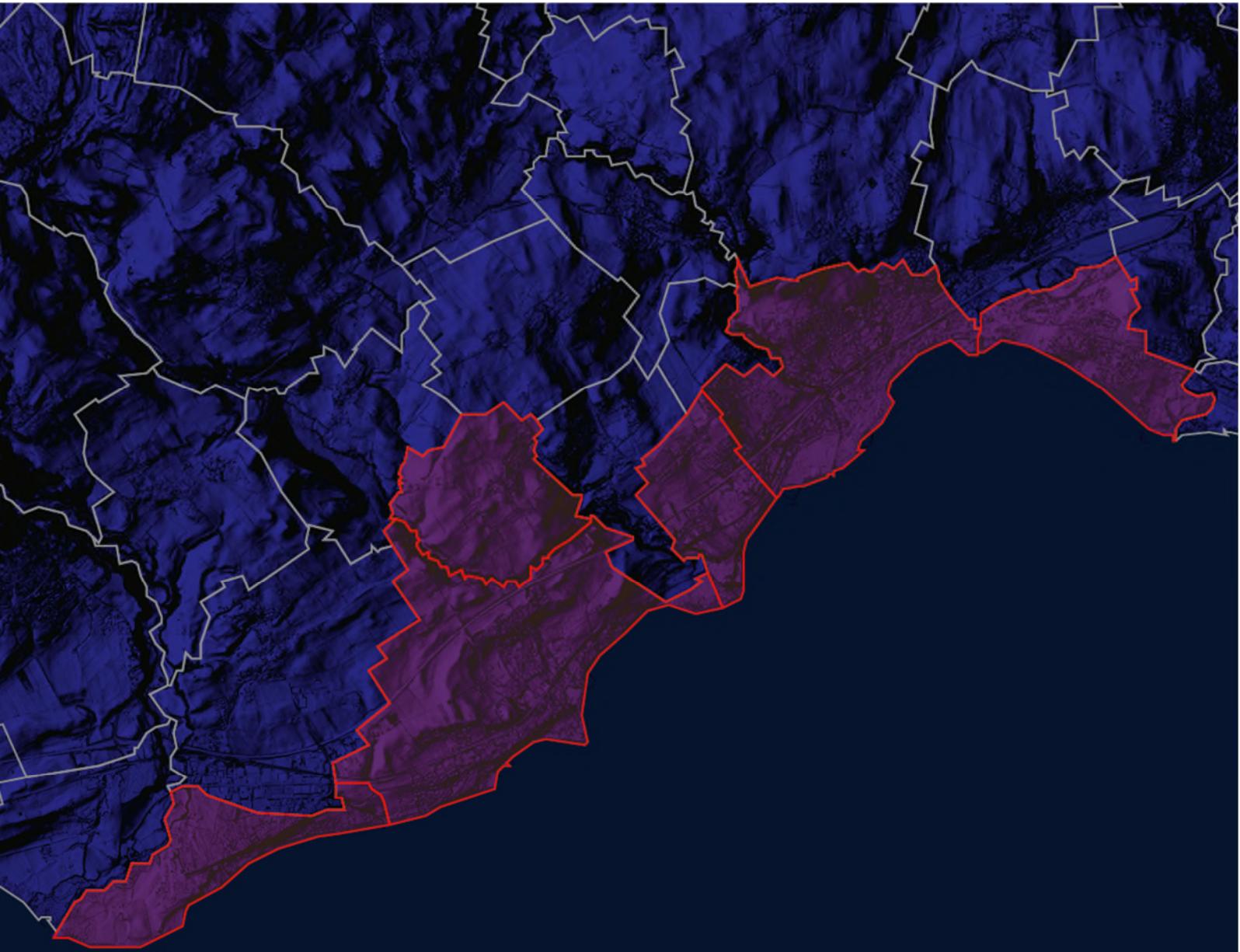
## RAPPORT DE GESTION



# POLICE

## RÉGION MORGES





## **PRÉAVIS N° 01/03.2025**

### **RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SUR SA GESTION DURANT L'ANNÉE 2024**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions :

1. de la loi du 28 février 1956 sur les communes (article 93c),
2. du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (article 34),
3. du règlement du Conseil intercommunal de l'Association de communes Police Région Morges du 27 novembre 2012 (article 68),
4. Le Comité de direction a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion de l'exercice 2024.

## SOMMAIRE

<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>1 AUTORITÉS.....</b>	<b>6</b>
1.1 COMITÉ DE DIRECTION.....	6
1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	9
1.3 COMMISSION DE POLICE.....	10
<b>2 ACTIVITÉS.....</b>	<b>11</b>
2.1 CONTEXTE 2024 .....	11
2.2 CONFÉRENCE DES PARTENAIRES "CYBERSÉCURITÉ ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : PERSPECTIVES ET SOLUTIONS" .....	12
2.3 PRESTATION D'ANALYSE SÉCURITAIRE.....	13
2.4 NOUVELLE POLITIQUE DE STATIONNEMENT À MORGES : MACARONS, SIGNALISATION, HORODATEURS, PRESCRIPTIONS.....	14
2.5 NOUVELLES PRESTATIONS POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE D'ALLAMAN .....	15
2.6 ÉVÉNEMENTS POLICE.....	15
2.7 POLICE COMMUNAUTAIRE ET PARTENARIAT (PCP).....	28
2.8 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST).....	35
2.9 PRESTATIONS CONTRACTUELLES.....	38
2.10 AMENDES D'ORDRE (HORS ASP ET HORS RADAR) .....	41
2.11 SERVICE ADMINISTRATIF.....	42
2.12 POLICE DU COMMERCE.....	42
2.13 SERVICE DES INHUMATIONS MORGIEU .....	43
2.14 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL) .....	43
2.15 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL.....	44
2.16 FORMATIONS.....	47
2.17 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE .....	52
<b>3 ORGANISATION.....</b>	<b>54</b>
3.1 ORGANIGRAMME .....	54
3.2 COMMUNES MEMBRES .....	55
3.3 COMITÉ DE DIRECTION.....	56
3.4 CONSEIL INTERCOMMUNAL.....	57
3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES .....	58
<b>4 CONCLUSION.....</b>	<b>59</b>

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAE	Unité accueil et appui à l'engagement
APG/SGA	Société Générale d’Affichage
ASP	Assistant de sécurité publique
BLS/AED	Premières mesures de réanimation
CDPV	Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises
CEP	Conduite des engagements police
CIFPOL	Centre interrégional de formation de police
CODIR	Comité de direction
CORE	Collaboration renforcée
CCS	Conseil cantonal de sécurité
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
DOPER	Directive opérationnelle
ESIL	Unité d'exploitation, systèmes d'information et logistique
ETP	Équivalent temps plein
EVOPOL	Évolution du paysage policier vaudois
GMO	Groupement latin de maintien de l'ordre
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal d'événements de Police
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LAVI	Loi sur l'Aide aux Victimes d'Infractions
LCI	Loi fédérale sur le commerce itinérant
LCR	Loi sur la circulation routière
LEAE	Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques
OIP	Ordonnance sur l'indication des prix
OP	Opération
OPV	Organisation policière vaudoise
P	Primaire
PCP	Police communautaire et de prévention
PCV	Police cantonale vaudoise
PeF	Policier en formation
POLCOM	Polices communales vaudoises
PPI	Police de proximité et d'intervention
PRM	Police Région Morges
PST	Premiers secours tactiques
RC	Responsabilité civile
RD	Règlement sur les déchets
RESOP	Réserve opérationnelle
RP	Règlement de police
S	Secondaire
SAGA	Système d'aide à l'engagement
SGOV	Sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre
SINAP	Système d'Information et d'Archivage Police
SOPV	Société des Officiers des polices communales vaudoises
SP	Sécurité publique
ST	Unité Surveillance du trafic
STA	Swiss Training Academy SA
TCS	Touring club suisse
VDI	Virtual Desktop Infrastructure

## PRÉAMBULE

Formellement adressé par le Comité de direction aux représentants du Conseil intercommunal, le rapport de gestion présente les activités de tous les services de Police Région Morges de l'année écoulée. Il permet surtout de mettre en valeur le travail des collaboratrices et collaborateurs de PRM qui, au quotidien, donnent le meilleur d'eux-mêmes et s'efforcent de faire briller l'institution.

En effet, portée par près de 100 collaborateurs, dont plus de la moitié œuvre jour et nuit, sept jours sur sept, PRM assure un large panel de missions et vit en interaction régulière avec la population. Cette dernière fait régulièrement part de ses expériences avec PRM à ses représentants politiques.

Ainsi, il est fondamental à l'institution de démontrer de façon objective et transparente ce qu'elle a réalisé durant une année, en rendant ces informations attrayantes et accessibles.

La structure du rapport demeure identique à la version précédente. Après le message du Comité de direction, une première partie institutionnelle présente les activités politiques de l'Association intercommunale, de même que la Commission de police directement subordonnée au Comité de direction. Les activités opérationnelles et administratives sont présentées dans une seconde partie, avec certaines informations qui méritent d'être mises en évidence. L'organisation du Corps de police et la composition des organes de l'Association font l'objet d'une troisième et dernière partie. Enfin, une annexe au rapport de gestion présente les tâches de chaque entité de PRM.



# 1 AUTORITÉS

## 1.1 COMITÉ DE DIRECTION

### 1.1.1 SON MESSAGE ET SES ACTIVITÉS

À l'instar d'autres services communaux et cantonaux, l'année 2024 a été marquée par la crue de la Morges au mois de juin. Cet événement fait suite à une tempête, en 2023, qui a eu lieu à la même période, avec des vents mesurés à Saint-Prex à 135 km/h. La fréquence et l'intensité des catastrophes naturelles conduisent à des dégâts importants et des vies risquent à chaque fois d'être perdues. C'est dans ces situations d'urgence que l'on mesure l'importance et la nécessité d'une bonne coordination entre les différents acteurs de la sécurité, ce qui fut le cas lors de cet épisode.

Le 25 septembre, a eu lieu la Conférence des partenaires traitant de la thématique : enjeux numériques et institutions publiques. L'organisation de cet événement a été un succès et cela a permis de souligner l'importance de créer des synergies.

Au sein de Police Région Morges, le Comité de direction se réjouit des bonnes relations entre les communes membres. Il y a, en effet, une constante volonté de trouver des solutions, comme par exemple dans le cadre du renouvellement des statuts. À ce sujet, un consensus entre toutes les communes membres reste à finaliser. Le Comité de direction a transmis, en fin d'année, une nouvelle proposition qui tient compte des adaptations demandées au sujet, entre autres, de l'article 13 qui traite de la clé de répartition des membres du Conseil intercommunal.

De plus, une commune hors de l'Association s'est intéressée aux prestations fournies par PRM. Ainsi, la Commune d'Allaman a sollicité nos ASP pour résoudre la problématique du stationnement sur son littoral. Au vu des commentaires de nos voisins, la mission a été remplie à satisfaction en 2024.

Enfin, l'année s'est terminée par un événement important pour notre Corps de police. Dans l'affaire survenue sur les quais de la Gare en 2021, le Ministère public a retenu la légitime défense et a écarté l'omission de porter secours. Même si un recours n'a pas tardé à être déposé, il s'agit d'une étape importante qui permettra à toutes les personnes liées à cet événement tragique de trouver du soulagement.

L'effectif du Corps de police est resté stable, néanmoins les unités assurant les tournus ont connu des changements importants. Le recrutement et la formation sont donc cruciaux afin de maintenir la qualité des prestations délivrées au profit de notre population.

La prévention, en collaboration avec nos partenaires sociaux et institutionnels, reste une priorité notamment dans le cadre scolaire. Les actions menées permettent sans aucun doute de réduire la probabilité des crimes, délits et autres incivilités.

Nous pouvons donc conclure que notre police a parfaitement rempli sa mission en 2024. Ainsi, le Comité de direction tient à exprimer ses sincères remerciements à l'ensemble des collaborateurs pour leur engagement et leur travail tout au long de l'année. Les remerciements s'adressent également aux membres du Conseil intercommunal, avec qui les échanges sont toujours orientés vers une police de proximité au service de la population.

## 1.1.2 PLAN DE LÉGISLATURE 2021 - 2026 : ÉVALUATION DE L'ANNÉE 2024

Au terme de chaque année, un bilan des activités est dressé à la lumière du plan de législature, sur la base d'une évaluation des sous-objectifs associés à chacun des 7 objectifs du plan.

En 2024, l'objectif visant à devenir un employeur attractif a été partiellement atteint, notamment grâce à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour l'Unité des ASP, le maintien du niveau des formations continues par rapport à l'année précédente, ainsi qu'à la mise en place de nouveaux cursus de formation. La collaboration avec la STA a été renforcée afin de continuer de bénéficier du stand de tir moderne.

Les conditions-cadres ont également été améliorées grâce à l'engagement de plusieurs collaborateurs pour répondre, entre autres, aux besoins relatifs à la nouvelle politique de stationnement mise en place à Morges. Plusieurs quartiers ont ainsi été équipés d'une nouvelle signalisation et un suivi administratif spécifique a dû être mis en place pour l'attribution de macarons et le contrôle du respect des conditions fixées dans les nouvelles prescriptions municipales.

En ce qui concerne le processus de recrutement des aspirants, PRM a désormais la possibilité de les inscrire à l'Académie de police de Savatan ainsi qu'au Centre interrégional de formation de Police de Granges-Paccots (CIFPOL). Nous restons également actifs sur les réseaux sociaux en diffusant nos recherches par le biais du personnel.

La gouvernance a continué de faire l'objet d'une attention particulière avec des interventions du Commandant auprès des Conseils communaux ou des Municipalités des communes membres et partenaires de PRM. Le processus de révision des statuts s'est poursuivi en 2024, mais n'est pas encore parvenu à son terme.

En matière d'évolution technologique, l'année 2024 s'est inscrite dans la continuité de l'année précédente avec l'amélioration des services en ligne « E-guichet » ainsi que l'agent virtuel Néo, fonctionnant sur la base de l'intelligence artificielle. Ce sujet fondamental a, par ailleurs, fait l'objet d'une conférence organisée par PRM en septembre, et constitue un facteur de réussite en matière d'actions de proximité de la population. Le suivi des victimes d'infractions, mis en place au terme de l'année précédente, a été développé de manière significative avec des résultats positifs concrets.

Les objectifs du plan de législature, leur déclinaison et l'évaluation des actions menées sont présentés en page suivante.

## 1. ÊTRE UN EMPLOYEUR ATTRACTIF

Offrir un cadre de travail novateur, stimulant et répondant aux attentes du personnel

Offrir une formation continue de qualité et des possibilités de développement ciblées au personnel et aux cadres

Assurer la relève des cadres et l'écllosion des talents

## 2. GARANTIR LES CONDITIONS CADRES

Maîtriser les coûts en conservant le cadre de CHF 240.00/habitant

Absorber les augmentations systémiques sans péjorer les prestations

Maintenir le ratio au minimum de 1 policier pour 700 habitants

## 3. CONSOLIDER LA GOUVERNANCE

Réaliser la révision des statuts

Réaliser la révision des règlements de police

Assurer un lien solide par des échanges réguliers avec le Conseil intercommunal, les Municipalités et les Conseils communaux/généraux

## 4. SUIVRE LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES

Développer les solutions de service à distance

Garantir l'introduction du système opérationnel ODYSSEE

Privilégier les solutions durables

## 5. AGIR EN PROXIMITÉ DE LA POPULATION

Assurer la prise en compte des nouvelles tendances dans les activités opérationnelles

Devenir une plateforme d'échange et d'action coordonnée avec et entre les communes membres

Agir de manière proactive dans le domaine des incivilités

## 6. PROMOUVOIR PRM

Communiquer les prestations effectives aux exécutifs, législatifs et à la population

Créer des actions de rencontre avec les citoyens

Participer activement aux différents groupes de travail communaux et cantonaux

## 7. DÉVELOPPER LES SYNERGIES AVEC LES PARTENAIRES

Travailler avec les partenaires institutionnels, Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPV), Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV), Conseil cantonal de sécurité (CCS), Police cantonale vaudoise (PCV), à l'élaboration de solutions communes pour relever les défis futurs

Développer le partenariat stratégique avec la PCV sans concession sur l'action de proximité

Harmoniser les pratiques et processus, afin de rendre le système «POLICE» plus compréhensible pour la population et le personnel

## 1.2 CONSEIL INTERCOMMUNAL

### 1.2.1 SES ACTIVITÉS ET DÉCISIONS

Le Conseil intercommunal, composé des 33 délégués des communes membres (point 3.4 du présent document), s'est réuni à 3 reprises.

- Séance du 26 mars à Buchillon :
  - ont été déposés les préavis concernant
    - le rapport de gestion 2023 ;
    - les comptes de l'exercice 2023.
- Séance du 28 mai à Préverenges :
  - ont été approuvés les préavis relatifs à la gestion et les comptes de l'exercice 2023 ;
  - Monsieur Jean-Claude Rochat (Tolochenaz) a été élu en qualité de président et Monsieur Jérôme Courtais (Saint-Prex) en qualité de vice-président.
- Séance du 24 septembre à Tolochenaz :
  - a été déposé et approuvé le préavis concernant le budget de l'exercice 2025.
- Séance du 26 novembre :
  - En l'absence de dépôt ou de rapport de préavis, la séance a été annulée.

### 1.2.2 POSTULAT(S) EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Aucun postulat en suspens.

### 1.2.3 VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES EN SUSPENS AU 31 DÉCEMBRE 2023

VŒU N° 1 - 2016

La commission a demandé au Comité de direction de poursuivre les travaux de finalisation pour un Règlement de police PRM coordonné, voire unifié.

#### Situation au 31 décembre 2024

*Le processus de validation des statuts PRM s'est poursuivi en 2024 avec plusieurs étapes. Dans un premier temps, des rencontres ont été organisées avec la Commission consultative du Comité de direction, désignée par le Bureau du Conseil intercommunal, afin de définir une clé de répartition du nombre de délégués répondant aux attentes des Autorités. Ces échanges ont été suivis d'une première consultation auprès des Municipalités et des Commissions consultatives, désignées par les Bureaux des Conseils communaux/généraux respectifs, portant sur de nouvelles propositions de texte. Cette consultation a généré des ajustements, qui ont nécessité une deuxième consultation, laquelle est en cours au 31 décembre 2024. Par ailleurs, l'élaboration des règlements de police pourra être finalisée uniquement après l'entrée en vigueur des nouveaux statuts de la Police Région Morges.*

VCEU N° 1 - 2022

Préavis N° 07/09.2022 – Demande d’un crédit de CHF 324'000.00 pour l’acquisition de véhicules, selon une planification pour toute la durée de la présente législature (2021-2026).

La Commission de gestion et des finances n’est pas opposée à un crédit cadre qui permet une certaine souplesse dans les achats de véhicules selon les opportunités et besoins. Cependant, elle a souhaité être mise au courant des futurs achats en amont.

Réponse du Comité de direction

L’achat des différents véhicules pour toute la durée de la présente législature a été globalement approuvé par le biais du préavis cadre précité. Dès lors, le choix des véhicules ainsi que leur adjudication relèvent de la compétence du Comité de direction. En conséquence, le Conseil intercommunal sera informé de la décision du Comité de direction pour chaque acquisition.

Situation au 31 décembre 2024

*Le Comité de direction a notifié au Conseil intercommunal l’acquisition du nouveau fourgon pour la brigade des Assistants de sécurité publique (ASP), et s’est engagé à maintenir une communication lors de chaque acquisition future.*

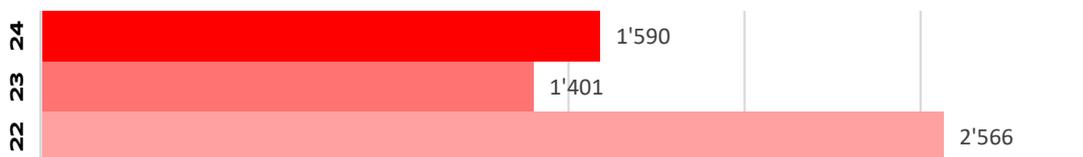
1.3 COMMISSION DE POLICE

La Commission de police a rendu 9'053 ordonnances pénales (9'061 en 2023), dont 7'113 consécutives à des amendes d’ordre impayées. Précisons que 1'590 concernent des dénonciations au Code de procédure civil pour des infractions sur le domaine privé et 350 relèvent d’infractions aux règlements communaux (règlement sur les déchets RD et règlement de police RP).

ORDONNANCES AMENDES IMPAYÉES



ORDONNANCES DÉNONCIATIONS DOMAINE PRIVÉ



INFRACTIONS AU RP ET RD



Il est observé, en 2024, une légère diminution du nombre d'ordonnances pénales relatives aux amendes d'ordre impayées, ainsi qu'une augmentation des infractions commises sur le domaine privé. Au total, le nombre d'ordonnances est stable par rapport à l'année passée, tout comme le nombre d'oppositions traitées.

La Commission de police s'est réunie à 45 reprises pour traiter les demandes d'audition des opposants. Seul 1 cas a fait l'objet d'un appel après le rendu de la sentence.

Pour rappel, l'opposition à une amende d'ordre se fait, soit par le biais d'un formulaire disponible sur le portail dédié aux amendes d'ordre, soit par courrier postal. De plus, le contrevenant a toujours la possibilité de refuser l'amende d'ordre, provoquant ainsi l'ouverture de la procédure pénale ordinaire après un délai de réflexion de 30 jours. Par conséquent, une ordonnance pénale, à laquelle il pourra faire opposition par écrit, lui est notifiée. À la suite de cela, il est convoqué à une audience devant la Commission de police, à l'issue de laquelle un nouveau jugement est rendu. En cas de condamnation ou de confirmation de la condamnation, il reste la possibilité de faire appel pour que le dossier soit transmis au Tribunal de police.

## 2 ACTIVITÉS

### 2.1 CONTEXTE 2024

L'intensification des crises climatiques, marquée par une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, est presque devenue une normalité.



Morges n'a pas pu ignorer ce constat. En effet, le 25 juin 2024, de violents orages ont frappé la ville, provoquant le débordement de sa rivière et inondant plusieurs zones du centre-ville. Des lieux tels que le Giratoire du Moulin, la Grand-Rue, le Parc de l'Indépendance et le Parc des sports ont été particulièrement touchés, avec des caves et des parkings souterrains submergés.

Les services de secours ont été fortement mobilisés pour gérer les nombreuses interventions. Le personnel PRM a rapidement instauré les mesures de sécurité nécessaires, en détournant la circulation et en interdisant l'accès à certains secteurs jugés dangereux. Parallèlement, les opérations de déblayage et de nettoyage ont été menées sans délai afin de rétablir la situation dans



des conditions optimales. La réouverture de la ville à 05h00 est le résultat d'un succès de l'ensemble des partenaires aussi bien des feux bleus que de la commune et du canton.

Heureusement, aucun blessé n'a été déploré. Les opérations de nettoyage et de réparation se sont poursuivies dans les jours suivants pour rétablir la situation en ville. Il a été constaté une entraide précieuse de certains citoyens, lesquels ont contribué activement aux efforts collectifs.



## 2.2 CONFÉRENCE DES PARTENAIRES "CYBERSÉCURITÉ ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : PERSPECTIVES ET SOLUTIONS"

Dans un contexte où la transformation numérique impacte de plus en plus les services publics, PRM a pris l'initiative d'organiser une conférence dédiée aux enjeux numériques et service public. Cet événement avait pour ambition d'offrir aux partenaires une occasion d'explorer les enjeux, les opportunités et les solutions adaptées aux besoins des services publics.



Cette conférence s'est tenue le 25 septembre et a été marquée par la qualité des interventions des sept conférenciers. Ces derniers ont offert un aperçu des défis et opportunités que le numérique représente pour les services publics. Ils ont également partagé des recommandations sur les meilleures pratiques à adopter pour protéger les organisations contre les cyberattaques et ont souligné l'importance des politiques nécessaires pour assurer la résilience des systèmes face aux menaces en constante évolution. Le lunch a également constitué une occasion pour les participants d'échanger leurs expériences et

conseils, tout en élargissant leur réseau de contacts.

## 2.3 PRESTATION D'ANALYSE SÉCURITAIRE

L'audit de sécurité, plus communément appelé analyse sécuritaire, est une prestation que PRM offre aux citoyens de son secteur depuis cette année, par le biais d'agents de la brigade de police communautaire et de prévention (PCP) spécialement formés.

Il s'agit d'une analyse sécuritaire d'une habitation visant à identifier ses vulnérabilités physiques afin de réduire les risques d'intrusion ou de cambriolage, mais également de renforcer le sentiment de sécurité de l'habitant. En effet, les cambrioleurs, qui cherchent globalement à prendre le moins de risques possibles, vont s'attaquer à des logements qui permettent la facilité, la rapidité et la discrétion de leurs actions. Préalablement, ils observent :

- l'absence de personnes dans le logement;
- l'existence de points d'accès cachés des passants ;
- l'absence de système d'alarme ;
- des signes de négligence ou de détérioration comme des portes endommagées.

Il existe trois niveaux de protection contre les cambriolages, qui sont :

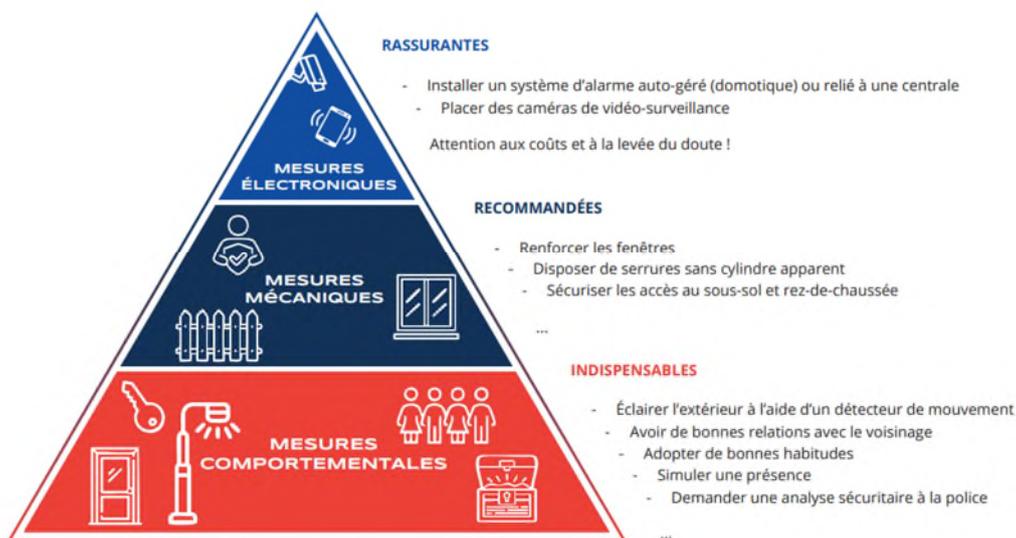
- 1. Les mesures comportementales** : il s'agit des bonnes habitudes que vous pouvez adopter pour vous protéger, notamment le rangement de vos objets de valeurs, simuler une présence en cas d'absence, ne pas laisser d'objets ou d'outils à la portée des auteurs de cambriolages.
- 2. Les mesures mécaniques** : ces mesures visent à sécuriser l'accès au logement puisque les auteurs de cambriolages abandonneront si cela nécessite trop de temps ou que leur discrétion est compromise (gâche de sécurité, lumière avec détecteur de mouvement, rosaces sur les serrures).
- 3. Les mesures électroniques** : ce sont des mesures qui permettent de détecter et de signaler les problèmes (système d'alarme, caméra)

Le rôle de l'intervenant de PRM est le suivant :

- apporter une analyse sur la situation réelle ;
- identifier les points faibles du logement ;
- proposer des mesures sécuritaires adaptées en tenant compte des 3 niveaux de protection ;
- respecter la neutralité commerciale.

En 2024, la PCP a effectué 38 analyses sécuritaires, dont 34 découlent de démarches entreprises dans le cadre du dispositif de suivi des victimes d'infractions, toutes effectuées à l'intention de personnes privées. Dans le cadre des retours faits aux habitants, les agents peuvent être amenés à conseiller sur les trois types de mesures de prévention qui s'inscrivent selon l'ordre de priorité ci-après.

### TRIANGLE DES MESURES DE PRÉVENTION DES CAMBRIOLAGES



#### 2.4 NOUVELLE POLITIQUE DE STATIONNEMENT À MORGES : MACARONS, SIGNALISATION, HORODATEURS, PRESCRIPTIONS

Au mois de mars sont entrées en vigueur les nouvelles prescriptions municipales sur le stationnement privilégié sur le domaine public des résidents et autres ayants droit, objet d'un travail de rédaction effectué par la Ville de Morges en étroite collaboration avec PRM. En substance, ces prescriptions ont impliqué la mise à jour progressive des régimes de stationnement (durée de stationnement maximale), la modification des types de macarons proposés (offre, conditions d'attribution et tarifs) ainsi que la création de nouvelles zones de stationnement au Nord, Nord-Est et Nord-Ouest.



PRM a été responsable de l'attribution et de l'encaissement des macarons ainsi que de la mise en place de toute la signalisation nécessaire. Ce projet a mobilisé plusieurs de ses services durant toute l'année. Le contrôle du stationnement par la brigade des ASP est prévu pour 2025. Plusieurs travaux ont été conjointement effectués par la Ville de Morges et PRM, notamment l'envoi d'un courrier à l'ensemble de la population concernée par ces changements.

## 2.5 NOUVELLES PRESTATIONS POUR LA GESTION DU STATIONNEMENT SUR LA COMMUNE D'ALLAMAN

Courant 2024, la Commune d'Allaman a contacté PRM afin de discuter des possibilités de mettre en place des contrôles de stationnement sur son littoral, en particulier sur la route de la plage et ses abords, entre la route cantonale et la limite avec la Commune de Perroy.

En effet, la Commune d'Allaman était confrontée à un défi concernant la gestion des véhicules dans cette zone et a élaboré un nouveau concept de stationnement, en collaboration avec le Canton. Pour sa mise œuvre, la Municipalité a fait appel à PRM pour assurer les activités de contrôle du stationnement.

Dans ce contexte, le Comité de direction a défini avec la Municipalité d'Allaman les prestations à réaliser. En conséquence, un contrat de prestations a été signé par les deux parties en juillet 2024.

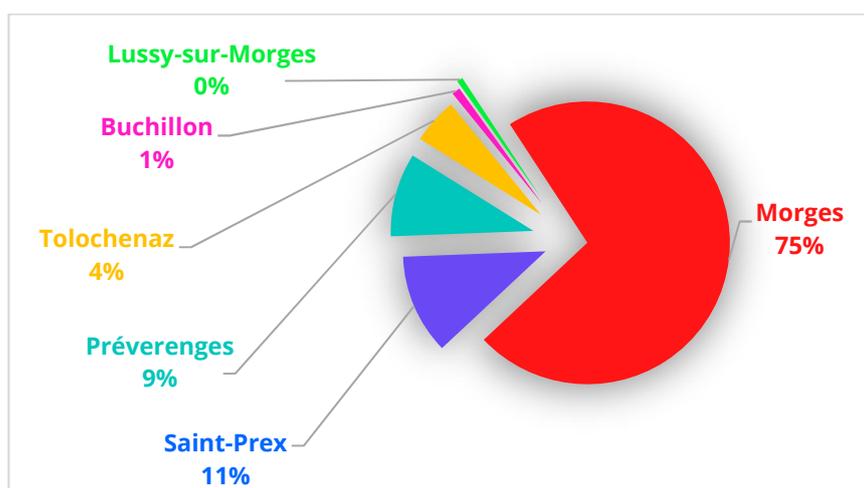
Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> août 2024, la brigade des Assistants de sécurité publique a débuté la gestion du contrôle du stationnement, exclusivement pour ce secteur, ainsi que la maintenance des horodateurs. Le suivi du paiement des amendes et le traitement des oppositions étant assuré par le service administratif de PRM et par la Commission de police.

## 2.6 ÉVÉNEMENTS POLICE

### 2.6.1 SUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR ET HORS SECTEUR

En 2024, le nombre d'événements répertoriés sur le secteur PRM s'élève à 6'101 (5'759 en 2023). À celui-ci s'ajoutent 84 événements survenus hors secteur, pour lesquels PRM a été sollicitée en qualité de primo-intervenante ou en renfort.

Les événements sont répartis de la manière suivante :

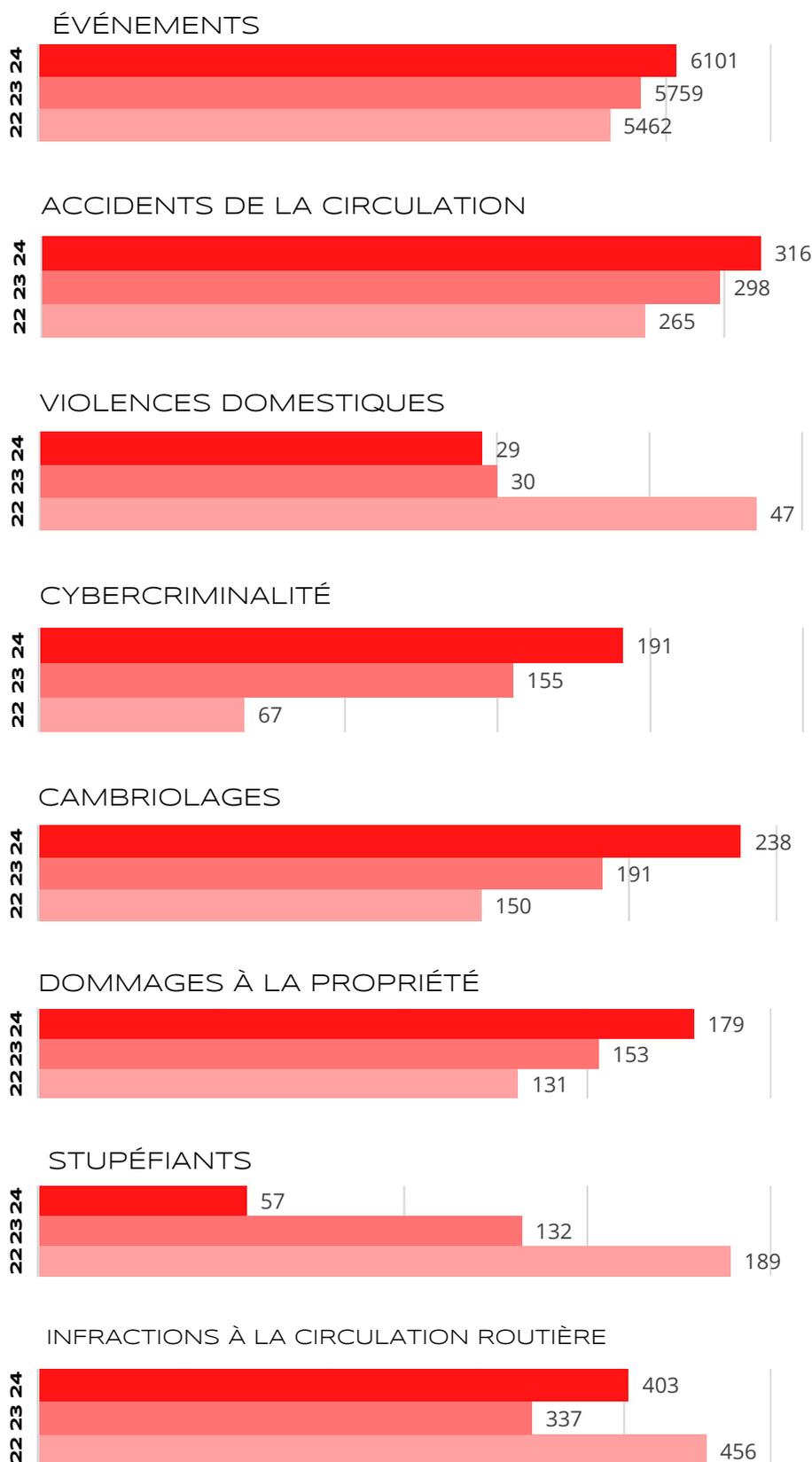


En plus des événements ci-dessus, les agents ont accompli 12'311 heures de missions ordonnées (12'382 heures en 2023). Ont été effectuées 1'076 heures de patrouilles pédestres et 1'301 heures pour des problématiques du moment et/ou des demandes spécifiques des communes partenaires.

À titre d'exemple, des demandes de contrôles de circulation dans des zones riveraines ou de déploiement de personnel policier dans certains quartiers, à des heures spécifiques, ont été formulées.

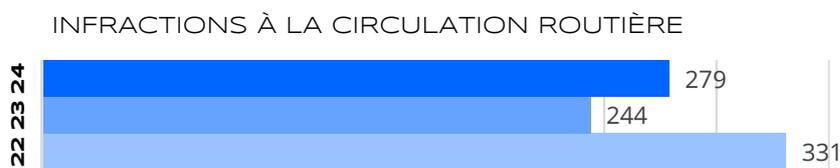
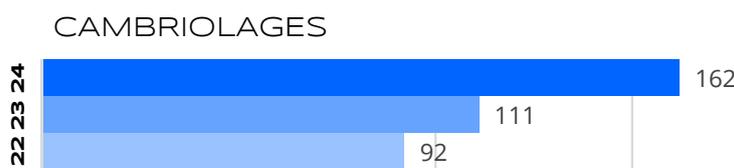
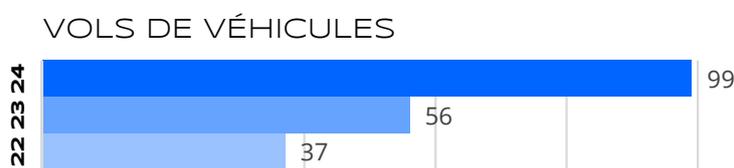
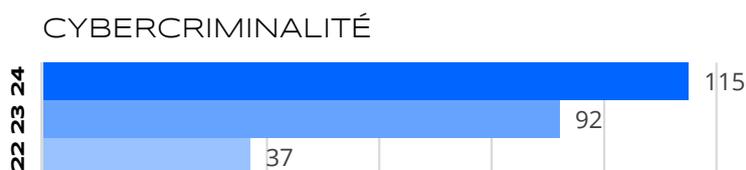
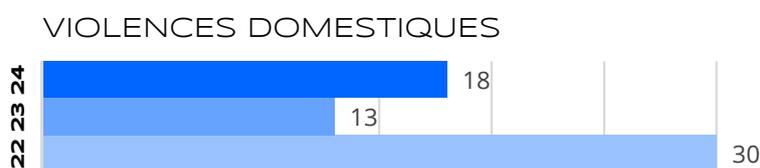
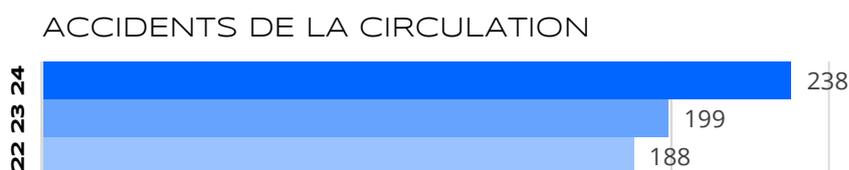
## TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Types d'événements	2022	2023	2024
Total	5462	5759	6101
Accidents de la circulation	265	298	316
Avec dommages matériels	165	185	198
Avec blessé(s)	37	44	46
Avec fuite	63	69	72
Violences domestiques	47	30	29
Avec expulsion de l'auteur	17.0%	23.3%	21%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	402	494	410
Événements liés au Code Pénal	978	913	1429
Dont vols/escroqueries	231	331	349
Dont cybercriminalité	67	155	191
Dont vols de véhicules	48	77	117
Dont vols dans/sur des véhicules	36	73	133
Dont cambriolages	150	191	238
Dont dommages à la propriété	131	153	179
Stupéfiants	189	132	57
Infractions à la circulation routière	456	337	403
Dont sur sollicitation	51	51	37
Dont ivresse au volant	89	66	68
Dont conduite sous stupéfiants	16	10	0
Individus perturbés	311	315	284
Litiges	245	275	254
Contrôles d'identités	491	420	269
Animaux	254	237	227
Événements PRM hors secteur	177	132	84
Prises de plaintes hors secteurs	381	383	417



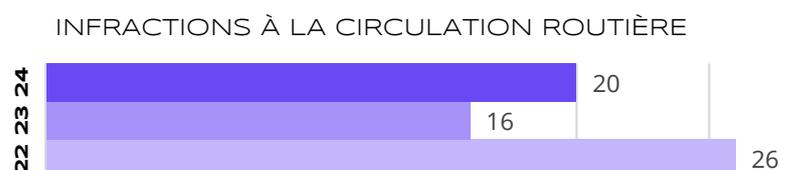
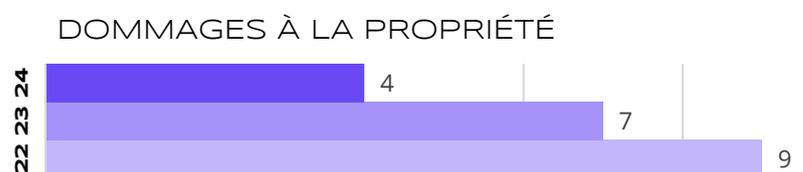
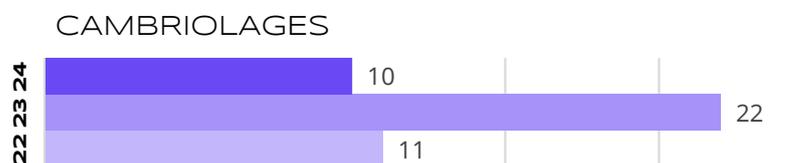
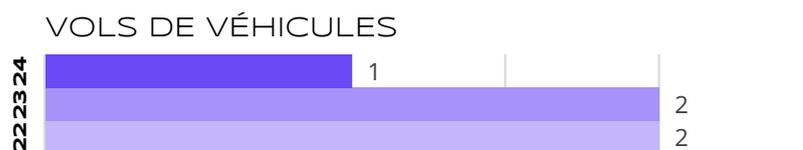
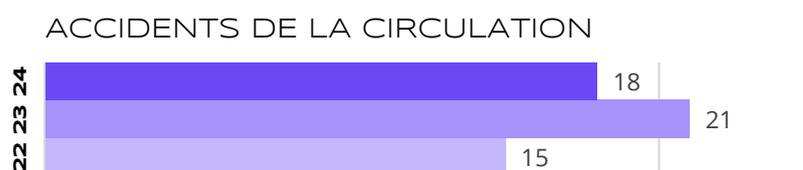
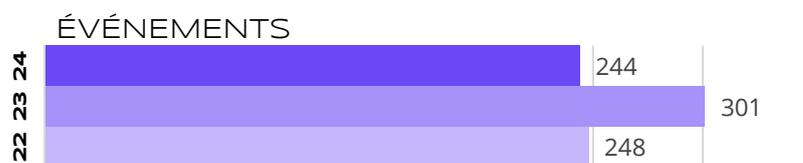
## 2.6.2 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE MORGES

Types d'événements	2022	2023	2024
Total	4128	4154	4530
Accidents de la circulation	188	199	238
Avec dommages matériels	124	130	156
Avec blessé(s)	23	25	28
Avec fuite	41	44	54
Violences domestiques	30	13	18
Avec expulsion de l'auteur	16.7%	46.0%	11,1%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	290	316	286
Événements liés au Code Pénal	714	653	1044
Dont vols/escroqueries	202	281	290
Dont cybercriminalité	37	92	115
Dont vols de véhicules	37	56	99
Dont vols dans/sur des véhicules	30	54	114
Dont cambriolages	92	111	162
Dont dommages à la propriété	100	98	133
Stupéfiants	157	116	41
Infractions à la circulation routière	331	244	279
Dont sur sollicitation	34	30	20
Dont ivresse au volant	62	58	48
Dont conduite sous stupéfiants	13	6	0
Individus perturbés	242	236	222
Litiges	175	199	183
Contrôles d'identités	413	366	239
Animaux	146	134	111



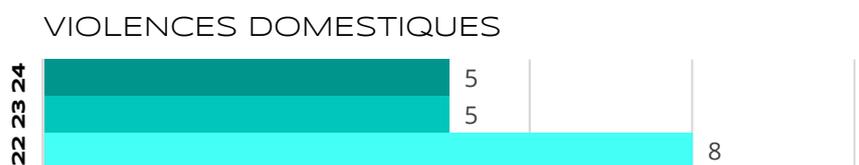
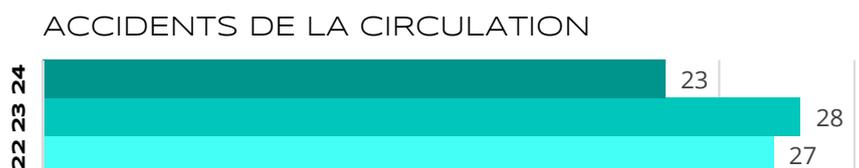
## 2.6.3 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE TOLOCHENAZ

Types d'événements	2022	2023	2024
Total	248	301	244
Accidents de la circulation	15	21	18
Avec dommages matériels	10	13	4
Avec blessé(s)	1	3	7
Avec fuite	4	5	7
Violences domestiques	3	6	2
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	0.0%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	21	22	22
Événements liés au Code Pénal	41	50	54
Dont vols/escroqueries	7	6	7
Dont cybercriminalité	5	14	19
Dont vols de véhicules	2	2	1
Dont vols dans/sur des véhicules	0	4	4
Dont cambriolages	11	22	10
Dont dommages à la propriété	9	7	4
Stupéfiants	4	6	3
Infractions à la circulation routière	26	16	20
Dont sur sollicitation	3	3	0
Dont ivresse au volant	6	0	2
Dont conduite sous stupéfiants	1	2	0
Individus perturbés	2	14	3
Litiges	7	11	11
Contrôles d'identités	14	4	2
Animaux	34	20	17



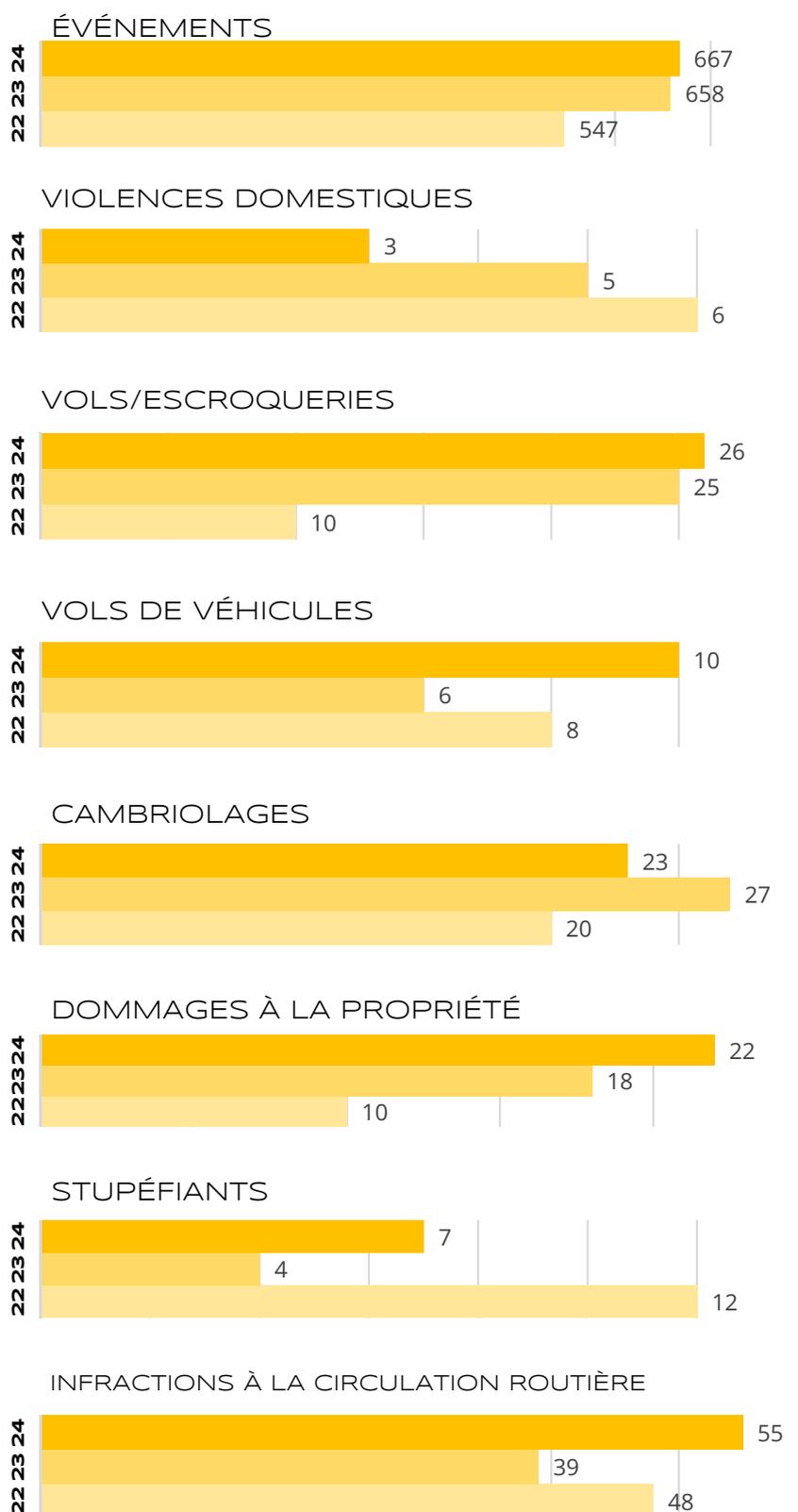
## 2.6.4 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE PRÉVERENGES

Types d'événements	2022	2023	2024
Total	450	551	560
Accidents de la circulation	27	28	23
Avec dommages matériels	13	17	12
Avec blessé(s)	5	4	6
Avec fuite	9	7	5
Violences domestiques	8	5	5
Avec expulsion de l'auteur	25.0%	20.0%	0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	34	78	49
Événements liés au Code Pénal	105	108	139
Dont vols/escroqueries	11	16	25
Dont cybercriminalité	11	25	27
Dont vols de véhicules	1	12	6
Dont vols dans/sur des véhicules	1	10	8
Dont cambriolages	20	22	34
Dont dommages à la propriété	9	27	20
Stupéfiants	15	4	6
Infractions à la circulation routière	46	34	40
Dont sur sollicitation	7	10	8
Dont ivresse au volant	6	5	5
Dont conduite sous stupéfiants	1	1	0
Individus perturbés	16	21	18
Litiges	43	24	30
Contrôles d'identités	30	20	9
Animaux	37	32	40



## 2.6.5 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE SAINT-PREX

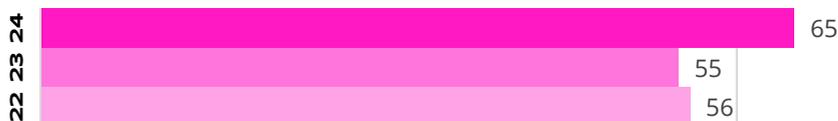
Types d'événements	2022	2023	2024
Total	547	658	667
Accidents de la circulation	31	42	34
Avec dommages matériels	17	21	24
Avec blessé(s)	8	9	4
Avec fuite	6	12	6
Violences domestiques	6	5	3
Avec expulsion de l'auteur	16.7%	0.0%	33%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	45	71	49
Événements liés au Code Pénal	100	83	164
Dont vols/escroqueries	10	25	26
Dont cybercriminalité	14	20	26
Dont vols de véhicules	8	6	10
Dont vols dans/sur des véhicules	5	5	7
Dont cambriolages	20	27	23
Dont dommages à la propriété	10	18	22
Stupéfiants	12	4	7
Infractions à la circulation routière	48	39	55
Dont sur sollicitation	7	8	8
Dont ivresse au volant	13	2	11
Dont conduite sous stupéfiants	1	1	0
Individus perturbés	47	43	38
Litiges	26	38	29
Contrôles d'identités	29	28	13
Animaux	33	46	49



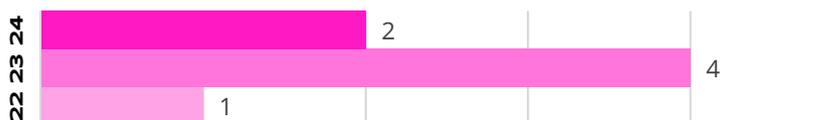
## 2.6.6 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE BUCHILLON

Types d'événements	2022	2023	2024
Total	56	55	65
Accidents de la circulation	1	4	2
Avec dommages matériels	0	2	1
Avec blessé(s)	0	2	1
Avec fuite	1	0	0
Violences domestiques	0	0	1
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	0.0%	100%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	10	7	4
Événements liés au Code Pénal	11	11	22
Dont vols/escroqueries	0	0	0
Dont cybercriminalité	0	1	2
Dont vols de véhicules	0	1	1
Dont vols dans/sur des véhicules	0	0	0
Dont cambriolages	6	5	6
Dont dommages à la propriété	3	2	0
Stupéfiants	1	1	0
Infractions à la circulation routière	4	2	4
Dont sur sollicitation	0	0	1
Dont ivresse au volant	1	0	1
Dont conduite sous stupéfiants	0	0	0
Individus perturbés	4	0	1
Litiges	2	2	0
Contrôles d'identités	4	2	5
Animaux	3	4	6

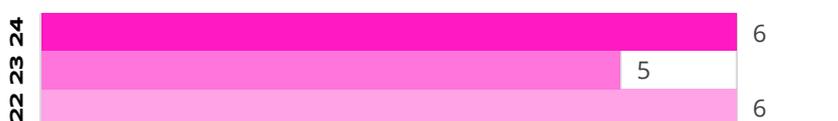
### ÉVÉNEMENTS



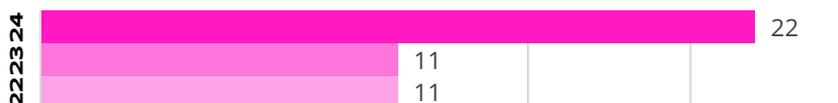
### ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



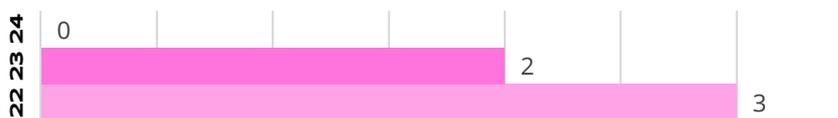
### CAMBRIOLAGES



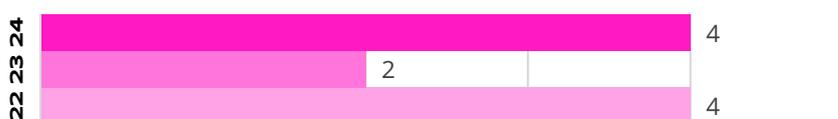
### ÉVÉNEMENTS LIÉS AU CODE PÉNAL



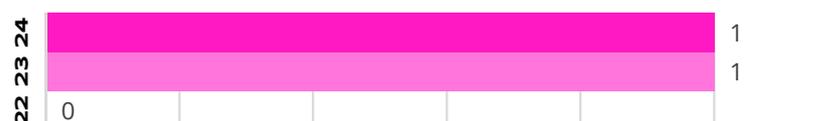
### DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ



### INFRACTIONS À LA CIRCULATION ROUTIÈRE

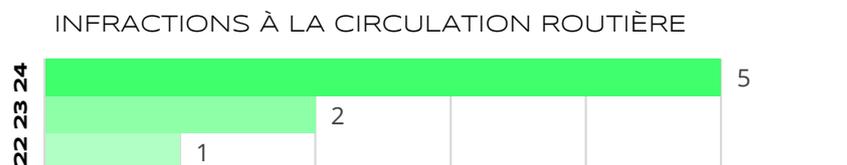
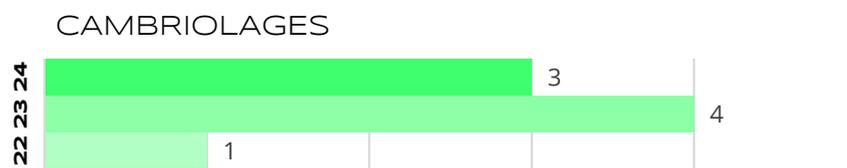
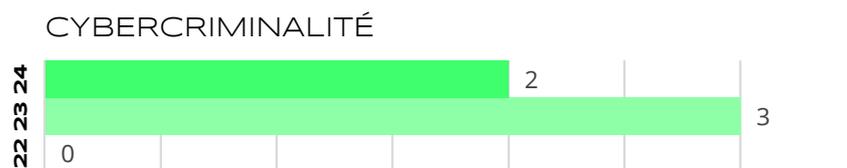
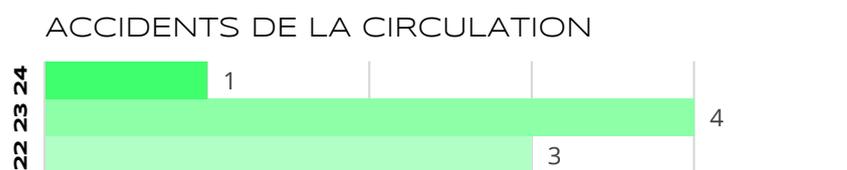
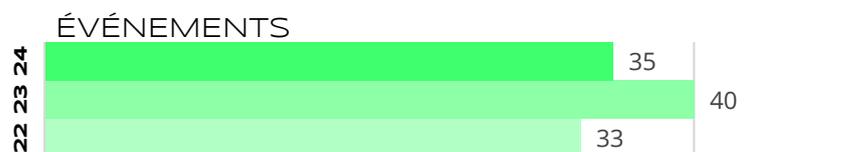


### VOLS DE VÉHICULES



## 2.6.7 ÉVÉNEMENTS SUR LA COMMUNE DE LUSSY-SUR-MORGES

Types d'événements	2022	2023	2024
Total	33	40	35
Accidents de la circulation	3	4	1
Avec dommages matériels	1	2	1
Avec blessé(s)	0	1	0
Avec fuite	2	1	0
Violences domestiques	0	1	0
Avec expulsion de l'auteur	0.0%	100.0%	0.0%
Troubles de l'ordre public/nuisances sonores	2	0	0
Événements liés au Code Pénal	11	11	6
Dont vols/escroqueries	1	3	1
Dont cybercriminalité	0	3	2
Dont vols de véhicules	0	0	0
Dont vols dans/sur des véhicules	0	0	0
Dont cambriolages	1	4	3
Dont dommages à la propriété	0	1	0
Stupéfiants	0	1	0
Infractions à la circulation routière	1	2	5
Dont sur sollicitation	0	0	0
Dont ivresse au volant	1	1	1
Dont conduite sous stupéfiants	0	0	0
Individus perturbés	0	1	2
Litiges	1	1	1
Contrôles d'identités	1	0	1
Animaux	1	1	2



## 2.6.8 PLAINTES

### NOMBRE TOTAL DE DÉPÔTS DE PLAINTES

Les services PRM ont enregistré 891 plaintes pénales au guichet concernant des affaires où :

- le domicile de la victime et le for du délit sont sur notre secteur ;
- le domicile de la victime est hors secteur, mais le for du délit est sur notre secteur ;
- le domicile de la victime est sur notre secteur, mais le for du délit est hors secteur.

De plus, PRM a recensé 417 plaintes pénales liées à des infractions perpétrées en dehors des limites des communes du secteur, au profit de plaignants également domiciliés en dehors du secteur de PRM. La disponibilité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de notre poste de police, le seul sur le district, contribue largement au fait que de nombreuses victimes choisissent de se déplacer dans nos locaux pour y déposer leur plainte.



## 2.6.9 ENGAGEMENTS CANTONAUX ET INTERCANTONAUX

Les engagements peuvent être imposés par les lois sur la Police cantonale vaudoise et sur l'Organisation policière vaudoise et sont répartis en 4 types différents. En 2024, pour PRM, ils ont généré la mise à disposition de policiers pour le nombre de jours d'engagements comme suit :

Type	Définition	Jours engagements
<b>SGOV</b> Sous groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre	La Police cantonale vaudoise et les polices communales regroupées sur le territoire vaudois uniquement, dans le sous-groupement opérationnel vaudois de maintien de l'ordre  Grandes manifestations (par exemple Jeux olympiques de la jeunesse, matchs à risques, sommets diplomatiques, etc.)	<b>13 (29 en 2023)</b>
<b>GMO</b> Groupement latin de maintien de l'ordre	Groupement formé par les polices de Romandie et du Tessin pour des engagements nécessitant un important dispositif policier, principalement sur le territoire d'un membre du groupement. Il peut également être engagé au niveau national.  Divers sommets internationaux, sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), Forum économique de Davos.	<b>14 (11 en 2023)</b>
<b>RESOP</b> Réserve opérationnelle	Réserve créée dans le cadre de la pandémie COVID-19 dans le but de disposer d'effectifs supplémentaires dans le canton en fin de semaine, en raison des différents événements spontanés qui génèrent des troubles de l'ordre public, généralement engagée les vendredis et samedis soir, entre 20h00 et 05h00.	<b>5 (9 en 2023)</b>

Type	Définition	Jours engagements
<b>OP MERCATO</b>	Cette opération est l'engagement des forces de police vaudoise pour les matchs de football et les matchs de hockey sur le territoire du canton.	<b>47 (35 en 2023)</b>
<b>TOTAL</b>		<b>79 (84 en 2023)</b>

## ENGAGEMENTS SGOV

### Fondation Jean Monnet pour l'Europe, remise de médaille

Le mardi 11 juin 2024, la Fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne a reçu le Président de l'Assemblée parlementaire d'Ukraine, Monsieur Ruslan Stefanchuk, en marge de sa visite officielle au Parlement Suisse. Il a été accueilli par Monsieur Pat Cox, Président de la Fondation Jean Monnet pour l'Europe et ancien Président du Parlement européen et des membres de la fondation.

Après une visite guidée des archives, il a remis la Médaille d'or de la Fondation à la Verkhovna Rada (Assemblée parlementaire) d'Ukraine pour l'exercice de ses prérogatives constitutionnelles durant la loi martiale, pour son engagement à soutenir l'intégrité territoriale et la souveraineté de la nation Ukrainienne, pour sa détermination à conduire l'Ukraine au sein de l'Union européenne et pour sa disponibilité à rechercher le consensus à travers le dialogue et le respect mutuel.

Afin d'encadrer cet événement, un important dispositif policier a été mis sur pied. Dans le cadre de cette opération, PRM a mis une personne à disposition du SGOV.

### Ukraine Mine Action Conférence

Les 17 et 18 novembre 2024, notre pays a organisé, l'Ukraine Mine Action Conférence, à Lausanne, conjointement avec l'Ukraine. Cette Conférence a réuni des représentants de haut niveau, de nombreux gouvernements et organisations internationales. Son objectif était d'aborder l'importance cruciale du déminage en tant qu'élément central de la reconstruction sociale et économique.

Pour garantir la sécurité des invités et des différents sites affectés, la Police cantonale a sollicité l'engagement du SGOV et des collaborateurs PRM ont été détachés pour un total de 4 jours d'engagement.

## OPÉRATION MERCATO

Depuis la reprise du championnat de football au mois de juillet, le canton de Vaud a vu deux équipes évoluer au niveau de la première division et deux autres en seconde division. Concernant le hockey sur glace, une équipe vaudoise évolue au plus haut niveau helvétique.

Afin d'assurer la sécurité des citoyens et de prévenir tout potentiel débordement lors des nombreuses rencontres planifiées, toutes les forces de police du canton ont été mobilisées, aussi bien pour le maintien de l'ordre que pour assurer la sécurité publique, autour des stades concernés et sur les chemins d'accès. Dans le cadre de cette opération, en 2024, PRM a été impactée par 78 engagements.

## 2.6.10 OPÉRATIONS PRM

### LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS

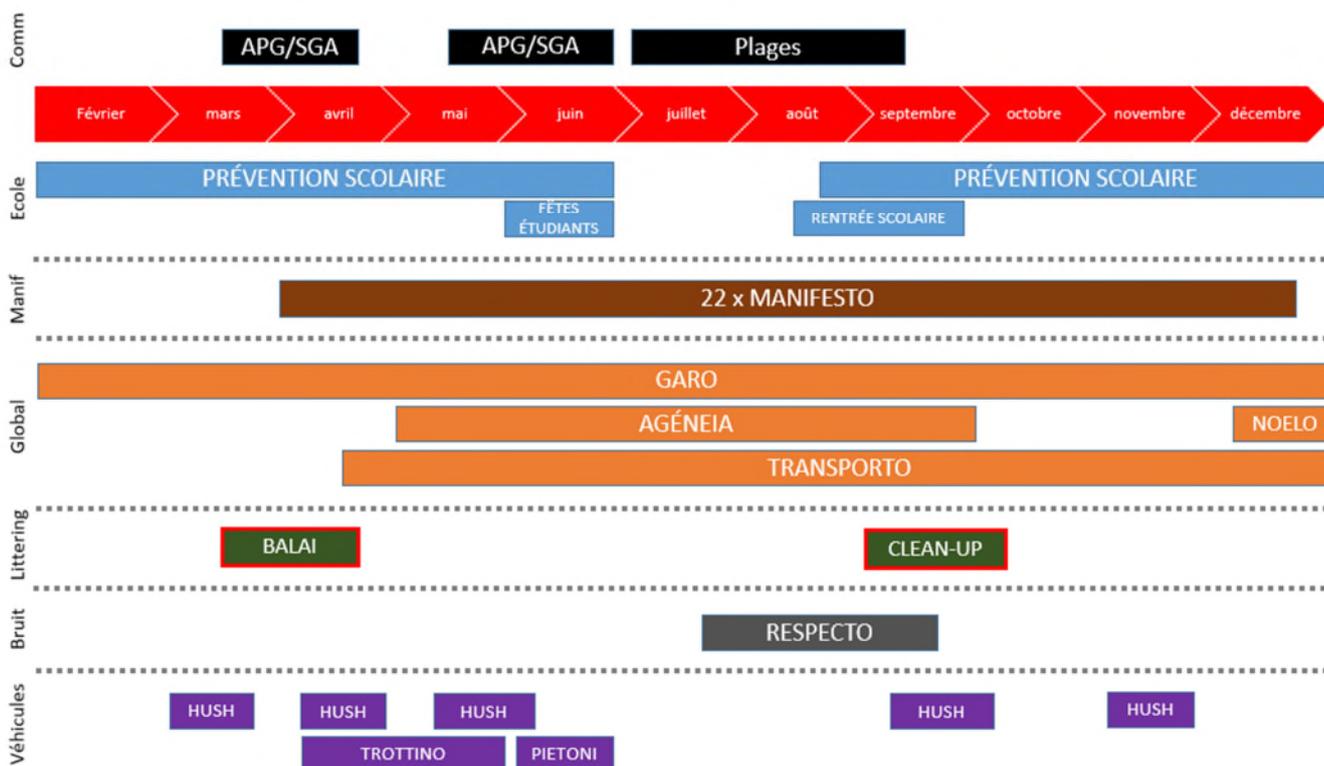
Face au constat de l'augmentation des incivilités, une décision a été prise en 2022 de lancer une campagne de lutte contre ces comportements. Les principales lignes directrices de cette campagne comprenaient :

- agir de manière proactive ;
- développer des synergies avec les partenaires ;
- mettre en place une communication ciblée ;
- créer du matériel de prévention.

En 2024, dans cette continuité, plusieurs opérations ont été planifiées tout au long de l'année, prenant en compte les différentes formes d'incivilités. Les partenaires impliqués ont souligné la qualité de la collaboration et ont exprimé le désir de pérenniser ces démarches en développant des actions communes.

De nombreux retours positifs sont remontés, tant de citoyens, d'organiseurs de manifestations, que des services en charge de la propreté urbaine. Ces derniers ont constaté pour l'année 2024 une baisse notable du littering (fait de jeter ou d'abandonner de petites quantités de déchets sur la voie publique, sans utiliser les infrastructures présentes).

### CALENDRIER DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2024



L'ensemble de cette mise en place opérationnelle a constitué :

- 2'699 engagements (1'779 en 2023), dont la majorité dans le cadre de l'OP GARO (2'157) (1'617 en 2023). Cette opération a pour objectif de marquer une présence sécuritaire, à la fois préventive et répressive dans les gares du secteur PRM ainsi que dans leurs environs. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des importantes affluences de voyageurs dans ces zones ;
- 3'797 heures de présence (2'356 en 2023), dont 2'557 heures (1'700 en 2023) pour l'OP GARO.

Au niveau de la communication, plusieurs axes ont été développés :

- 7 semaines de campagne d'affichage APG/SGA ;
- 18 affiches A1 installées aux abords des plages et lieux de manifestations ;
- 500 ballons biodégradables « J'M ma région » distribués ;
- 100 sacs réutilisables et 100 ecoboxes ont été distribués aux personnes rencontrées sur les divers lieux de rassemblements, notamment les plages et les parcs publics.

Les chauffeurs de la Société des Transports de la région Morges Bière Cossonay SA (MBC) ont également fait part de leur satisfaction quant à la présence de PRM dans les véhicules et aux arrêts des transports publics.



#### TOUR DE ROMANDIE FÉMININ

Le 3<sup>e</sup> Tour de Romandie féminin, course cycliste internationale réservée aux coureuses professionnelles (classement World Tour UCI), a été organisé par la Fondation « Tour de Romandie ». La troisième et dernière étape s'est disputée le dimanche 8 septembre 2024, dans la région de la Côte, avec un départ et une arrivée à Morges.

Au total, 17 équipes, soit 102 coureuses, ont pris part à cette édition. La Radio Télévision Suisse a retransmis en direct la fin de l'étape et les images ont été diffusées dans plus de 140 pays.

Le village du Tour a été installé sur le parking de la Place des Sports, entièrement évacué le vendredi 7 septembre en soirée.

PRM a été sollicitée par les organisateurs afin de :

- les appuyer pour la sécurisation du parcours cycliste sur son secteur ;
- coordonner la fermeture et l'ouverture des routes ;
- libérer les espaces nécessaires pour les infrastructures de l'organisation.

Pour mener à bien ces missions, PRM a engagé 32 collaborateurs dans son dispositif et a pu bénéficier d'un renfort de 35 astreints de la PCI.

Un Poste de commandement a été installé à la Caserne du SIS Morget, afin d'accueillir la structure de commandement du dispositif sécuritaire, qui était composée de représentants de la police, du Service Incendie et secours et de la Protection civile.



### INTERPELLATIONS D'AUTEURS EN FLAGRANT DÉLIT

Au cours de l'année écoulée, la réactivité, la proximité, ainsi que la connaissance du terrain des collaborateurs PRM ont permis l'interpellation en flagrant délit de plusieurs auteurs présumés de méfaits. Parmi ces arrestations, il convient de relever celles liées à des phénomènes dits sériels :

- plus d'une vingtaine d'auteurs présumés de vols avec effraction dans des locaux divers ou dans des véhicules ;
- trois auteurs présumés d'escroqueries aux faux policiers ;
- plusieurs auteurs présumés de vols de véhicules, principalement de cycles électriques ;
- deux auteurs présumés de brigandage avec arme à feu.

## 2.6.11 UNITÉ ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)

En 2024, l'Unité a :

- géré une moyenne de 60 appels par jour ;
- accueilli environ 45 à 50 personnes en présentiel par jour ;
- délivré plus de 315 autorisations de stationnement en ville sur l'année ;
- délivré plus de 383 autorisations pour les artistes de rue ;
- recensé 673 objets trouvés ;
- procédé à 2'088 encaissements ;
- traité 2'125 commandements de payer (enregistrement et notification).

La diminution du nombre d'appels traités par cette unité résulte de l'implémentation du nouveau répondeur, qui oriente désormais les citoyens directement vers les services concernés.

## 2.7 POLICE COMMUNAUTAIRE ET PARTENARIAT (PCP)

### 2.7.1 ACTIONS ET COLLABORATIONS PARTENARIALES

#### Camps de ski

Durant l'année 2024, la brigade PCP a poursuivi sa collaboration avec les différents collèges du secteur, en accompagnant, à cinq reprises, des classes de 9 et 10S lors de leur camp de ski.



Ces moments de partage ont permis de tisser des liens entre les élèves et la police et de renforcer la collaboration avec le corps enseignant.

#### Passeport vacances

Une journée dédiée à la police a été organisée durant la semaine du passeport vacances, au cours de laquelle 6 jeunes, entre 12 et 14 ans, ont été accueillis. Après leur avoir présenté les différentes facettes du métier de policier, ils ont pu découvrir une partie du secteur PRM à vélo, tout en étant sensibilisés aux bonnes pratiques à adopter sur la route ainsi qu'à l'importance de la signalisation routière.

Les jeunes ont également participé à un atelier de premiers secours, lors duquel ils ont été sensibilisés au massage cardiaque, à la pose d'un pansement compressif ainsi qu'à la mise en position latérale de sécurité.



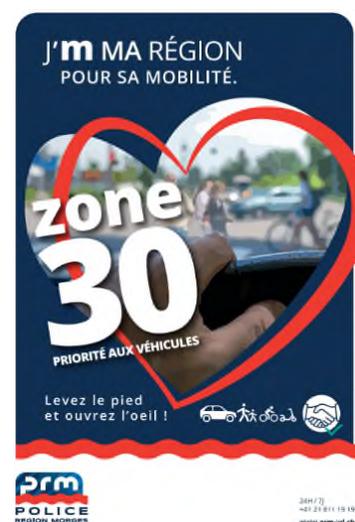
### Journée oser tous les métiers (JOM)

Cette journée a été organisée par la brigade PCP, en collaboration avec le SIS Morget ainsi que les ambulances Morges-Aubonne. À cette occasion, 13 enfants ont été accueillis. Trois ateliers ont été animés par chaque partenaire, permettant aux jeunes de s'immerger dans les spécificités de chaque profession. Une intervention simulée (malaise d'une personne) a été organisée, offrant ainsi aux enfants la possibilité de participer avec chaque corps de métiers.



### Actions diverses

- La brigade PCP a participé au tournage de deux vidéos en lien avec la sécurité à vélo. Celles-ci ont été réalisées en collaboration avec l'Association Pro Vélo Morges, puis partagées sur les réseaux sociaux, via la plateforme YouTube.
- À la suite de l'instauration de la zone 30 km/h sur le Quai Jean-Louis Lochmann ainsi qu'à la rue Louis-de-Savoie, la brigade PCP a participé au tournage d'un clip en collaboration avec la Ville de Morges. L'objectif étant de renseigner et sensibiliser tous les usagers de cette zone aux nouvelles prescriptions. Une affiche spécifique a également été créée et placée dans cette zone.



## 2.7.2 PRÉVENTION CRIMINALITÉ

### Conflits en milieu scolaire

Au cours de l'année 2024, la brigade PCP a été appelée à intervenir à 18 reprises pour des situations conflictuelles entre élèves. Ces situations sont signalées par la Direction scolaire, le corps enseignant ou les parents.

Afin d'éviter une plainte pénale et de trouver une solution adéquate et rapide, une conciliation est proposée. Si celle-ci peut se dérouler en présence d'un membre de la Direction scolaire, elle est organisée par l'établissement scolaire, dans le cas contraire elle se déroule dans les locaux PRM.

À l'issue de cet entretien, les deux parties s'engagent à résoudre le conflit de manière constructive. Cette approche oblige les jeunes à s'impliquer activement et à assumer leurs responsabilités. Dans certains cas, les parents échangent leurs coordonnées pour prendre en charge le suivi de la situation.

Actions particulières conduites auprès de mineurs :

Année	Nombre de cas particuliers	Nombre de jeunes suivis
<b>2022</b>	10	3
<b>2023</b>	22	2
<b>2024</b>	18	4

### Campagnes et actions ciblées

- Deux quiz ont été organisés par « Univers 1028 » (centre des jeunes de Prévèreges) sur les thématiques des jeux d'argent, du harcèlement scolaire et de cyberharcèlement. Sur invitation, la brigade PCP a participé à ces deux soirées qui ont permis des échanges avec les jeunes.
- Différentes campagnes de prévention ont été organisées, en fonction des tendances criminelles du moment. Suite à l'augmentation des arnaques aux faux policiers, la brigade PCP a contacté les associations de personnes âgées des communes membres afin de les sensibiliser. Aussi, des flyers ont été créés et déposés dans les administrations et une communication spécifique a été publiée dans le tout-ménage de Lussy-sur-Morges ainsi que sur les sites internet des communes membres.
- À la suite à d'une recrudescence des vols de matériel GPS dans les tracteurs, la brigade PCP a rencontré l'ensemble des agriculteurs du secteur afin de les sensibiliser à cette problématique. La démarche a été très appréciée et elle a permis d'établir un lien de confiance.



- Durant les périodes de fêtes de fin d'année, deux stands de prévention ont été organisés en collaboration avec la Fédération Vaudoise contre l'Alcoolisme (FVA). Ce partenariat a permis de sensibiliser les personnes aux dangers liés à l'alcool au volant, aux vols et autres arnaques. La brigade PCP a également intensifié ses patrouilles pédestres durant cette période, ce qui a permis d'informer les citoyens, visiteurs et commerçants sur les risques de vols, en particulier les pickpockets.



- Des rencontres avec les citoyens ont été organisées par le biais de « café police », l'objectif étant d'échanger avec les citoyens autour d'un café dans un établissement local. Ces rencontres ont favorisé l'instauration d'un climat de confiance avec les citoyens et ont offert l'occasion de transmettre des messages de prévention, tant en matière de sécurité routière que de lutte contre les cambriolages ou autres formes d'escroquerie.



### 2.7.3 PRÉVENTION CAMBRIOLAGE

Entre le 30 octobre 2024 et le 31 décembre 2024, la brigade PCP a porté une attention particulière à la sensibilisation en matière de cambriolage, particulièrement en raison du changement d'heure, qui crée des conditions propices aux vols dans les habitations.

Six stands de prévention ont été organisés, notamment dans des centres commerciaux, des déchetteries, des stations-service et à la Gare. Cette action a permis de rencontrer et de sensibiliser une centaine de personnes, particulièrement en proposant des analyses sécuritaires de leur logement.

### 2.7.4 PRÉVENTION ROUTIÈRE, CAMPAGNES D'AFFICHAGE

Semaines	But de la prévention
03 à 07	Conduire comme ça ? Dégivrez
10 à 15	Distraction au volant
15 à 20	Trottinettes électriques (nouveau)
21 à 26	Vélos électriques
27 à 32	Sécurité sur les chantiers
33 à 37	Rentrée scolaire
38 à 43	Distraction au volant
44 à 49	Visibilité
50 à 02	Vision troublée

Au cours de l'année, la brigade PCP a organisé trois campagnes de prévention, axées sur la sécurité routière. Ces dernières ont ciblé les problématiques liées à l'inattention, à l'usage des trottinettes électriques, à la visibilité ainsi qu'aux comportements des conducteurs de deux-roues.

Afin de sensibiliser les usagers de véhicules à deux roues, en particulier électriques, une action a été organisée dans les zones piétonnes, lors de laquelle des flyers explicatifs ont été distribués à plus de 150 personnes.



### 2.7.5 PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE

Pour l'année scolaire 2023 - 2024, la brigade PCP a dispensé 202 leçons, en lien avec la prévention routière, et 185 leçons axées sur la prévention de la criminalité, représentant ainsi près de 290 heures de cours. Cette initiative a permis de sensibiliser l'ensemble des élèves, soit un total de plus de 5'000 élèves (École de la transition et Gymnase inclus).

Il est important de préciser que ces chiffres sont basés sur l'année scolaire, soit du mois d'août au mois de juillet. Bien que certaines classes aient bénéficié de deux interventions, elles sont comptabilisées une seule fois dans les statistiques.

Aussi, relevons que la brigade PCP a participé aux séances d'information pour les parents d'élèves des futurs 1P, des 7-8P et également des 9-10-11S. Ces dernières permettent d'informer les parents sur les cours de prévention qui sont dispensés à leurs enfants et de rappeler l'importance de la collaboration entre la Direction scolaire, les parents et la police.

Établissements	Niveaux	Nombre d'élèves
<b>MORGES EST</b>	1 à 8P*	1049
<b>MORGES OUEST</b>	1 à 8P	995
<b>BEAUSOBRE</b>	9 à 11S*	754
<b>PRÉVERENGES</b>	1P à 11S	769
<b>SAINT-PREX</b>	1P à 11S	810
<b>BUCHILLON</b>	1 à 4P	43

\* P = primaire, S = secondaire

## Prévention routière

Niveaux	Thème(s) abordé(s)
<b>1 ET 2P</b>	Traversée de la route
<b>3P</b>	Juste / Faux : Le bon comportement sur le chemin de l'école
<b>4P</b>	Juste / Faux : Le bon comportement sur le chemin de l'école (Merle Blanc dès l'année prochaine)
<b>5P</b>	Trottinette « gymkhana »
<b>6P</b>	Familles de signaux routiers
<b>7P</b>	Vélo : Gymkhana (nouveau)
<b>8P</b>	Vélo : Parcours sur route (nouveau)
<b>10S</b>	« Seat belt » (ceinture de sécurité), coût d'un sinistre
<b>11S</b>	Conséquences d'un accident + délinquance, incivilité & conséquences - 1 période
<b>GYMNASE 3<sup>E</sup></b>	Causes & conséquences des accidents



## Prévention criminalité

Niveaux	Thème(s) abordé(s)
<b>7P</b>	Gestion des conflits sans violence, tolérance & harcèlement scolaire
<b>8P</b>	Réseaux sociaux, Internet & ses dangers
<b>9S</b>	Harcèlement scolaire
<b>10S</b>	Réseaux « fausses rumeurs » & conséquences » Cours mis sur pied à la demande des directions des écoles
<b>11S</b>	Règlement de police & incivilités - 1 période
<b>OPTI</b> école de la transition	Incivilités, délinquance & conséquences - 1 période Réseaux sociaux, Internet, dangers & conséquences - 2 périodes

## 2.7.6 APPROCHE EN RÉOLUTION DE PROBLÈME

Durant l'année 2024, la brigade PCP a été sollicitée à 206 reprises pour des cas nécessitant une approche en résolution de problèmes, dont une dizaine sont encore en cours. Précisons que 44 plaintes pénales ont pu être évitées et 74 conciliations ont été effectuées.

La brigade PCP poursuit son étroite collaboration avec le répondant de la police de proximité de la Police cantonale vaudoise du district de Morges, afin d'assurer une prise en charge des personnes adaptée à leur secteur.

## 2.7.7 PRÉSENCE AUX POSTES DÉCENTRALISÉS

	<b>MATIN</b> 08h00-09h00	<b>APRÈS-MIDI</b> 14h00-15h00
<b>LUNDI</b>	Saint-Prex	Préverenges
<b>MARDI</b>	Préverenges	Saint-Prex
<b>MERCREDI</b>	Préverenges	Saint-Prex
<b>JEUDI</b>	Saint-Prex	Préverenges
<b>VENDREDI</b>	Saint-Prex	Préverenges

## 2.7.8 DISPOSITIF DE SUIVI DES VICTIMES D'INFRACTIONS



Durant l'année 2024, 379 suivis ont été effectués au sein du dispositif de suivi des victimes d'infractions.

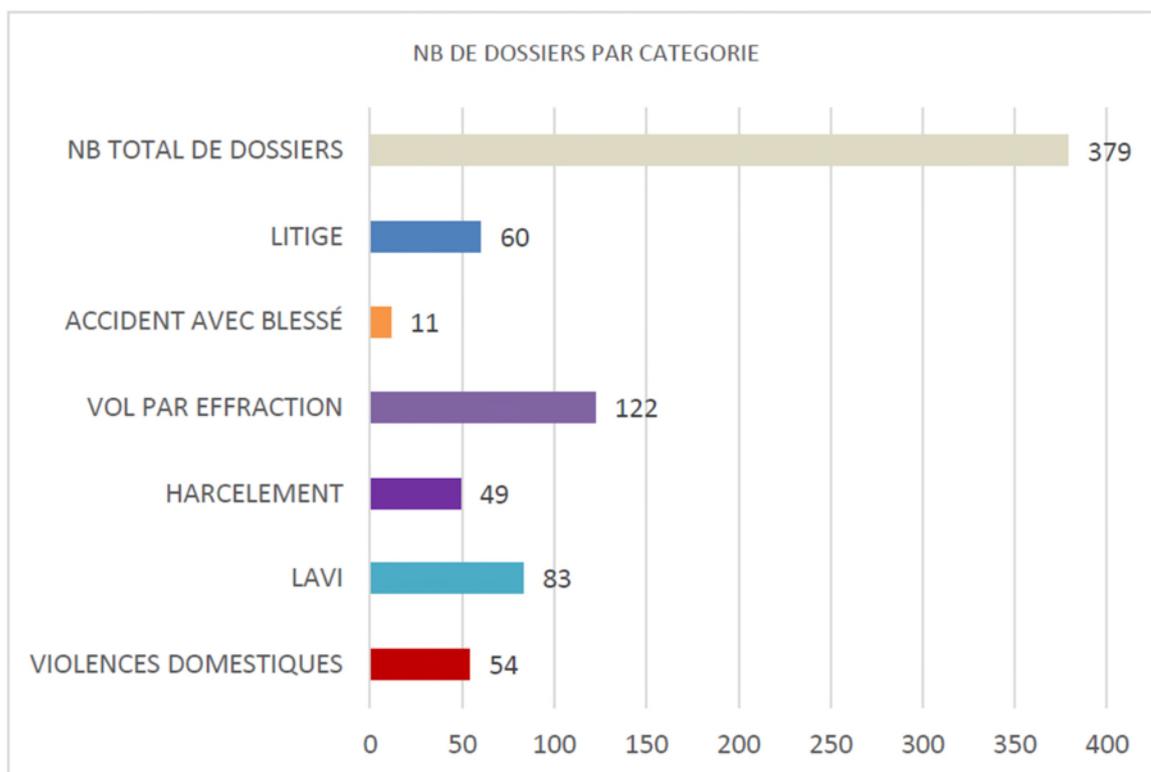
Parmi les victimes contactées, 88% ont souhaité effectuer leur suivi par téléphone. La reprise de contact avec les victimes de notre secteur a donné lieu à diverses interventions policières, dont 34 analyses sécuritaires, 9 conciliations, 26 rapports complémentaires et 4 rapports de violences domestiques.

La détection de victime se fait principalement par le biais du journal d'événements police (JEP). Cependant, le renforcement des divers partenariats (Centre d'accueil Malley Prairie, Fondation PROFA, LAVI, Entrée de secours, CMS, Fondation Le Relais) a permis la prise en charge de victimes qui ne s'étaient jamais annoncées aux autorités judiciaires.

En complément, les séances de prévention et la visibilité de la brigade PCP dans la presse ont également permis de traiter quelques cas. Quant au formulaire de contact, anonyme, sur notre site internet, il est encore peu utilisé à ce jour.

Au total, 240.65 heures ont été consacrées aux victimes du secteur PRM (représentant l'ensemble du temps alloué par les collaborateurs du dispositif). La gestion du dispositif par la responsable a, quant à elle, requis 365.2 heures, incluant le suivi des victimes.

Ce dispositif permet de rassurer les victimes afin d'atténuer leur sentiment d'insécurité, de les orienter vers les partenaires adéquats et de les renseigner sur la procédure pénale, parfois difficile à comprendre.



## 2.8 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

Les deux opérateurs se relaient et effectuent des contrôles de vitesse à l'aide du cinémomètre laser mobile et installent l'appareil semi-stationnaire surnommé « Girafe ». Ils gèrent également les appareils fixes situés aux carrefours, contrôlant les vitesses de passage et les feux rouges.

### 2.8.1 RADAR PRÉVENTIF SPEEDY

Les radars préventifs ont été installés à 37 reprises sur toutes les communes, principalement sur des axes problématiques, aux abords des écoles lors des rentrées scolaires et ce, en fonction d'un calendrier établi et/ou à la demande des communes et de certains privés. Ont été contrôlés 612'464 véhicules, avec un taux d'infraction moyen de 13,81%.

Il ressort que plus de 85% des usagers de la route respectent les vitesses maximales. À noter que ce taux s'élève à plus de 98,8% lorsque l'appareil préventif est remplacé par l'appareil semi-stationnaire, qui enregistre et dénonce les infractions commises.

2022		2023		2024	
Excès de vitesse	Passages	Excès de vitesse	Passages	Excès de vitesse	Passages
98'721	602'677	78'061	374'476	84'612	612'464
<b>16%</b>		<b>21%</b>		<b>13,81%</b>	

## 2.8.2 CARREFOURS SURVEILLÉS DE MANIÈRE AUTONOME À MORGES

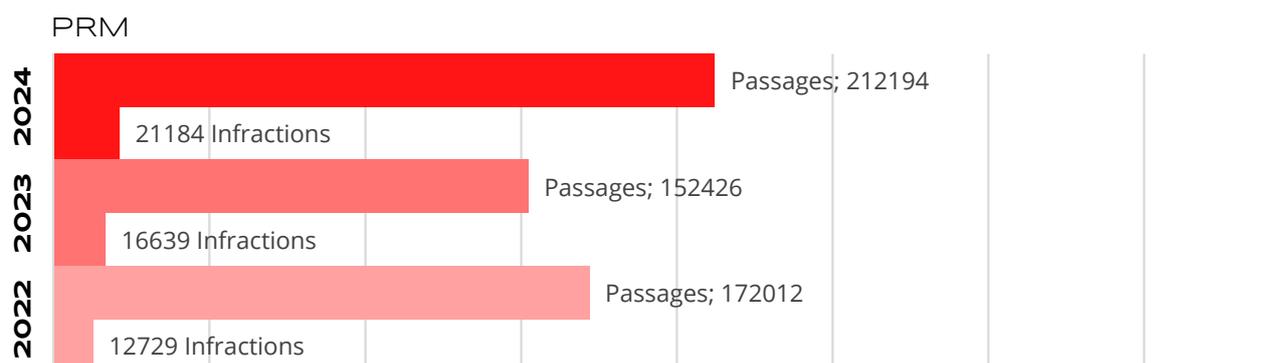
PRM possède huit emplacements d'installations fixes, qui permettent de surveiller les carrefours suivants : place Dufour, avenue I.-Paderewski, rue des Charpentiers devant la Poste, carrefour de l'avenue des Pâquis, avenue de Peyrolaz et carrefour de l'avenue de Plan/avenue Jules-Muret.

En 2024, 11'968'624 passages ont été contrôlés (9'609'171 en 2023 et 8'721'601 en 2022), attendu qu'un contrôle correspond à un passage à un endroit équipé d'une installation. En dehors de ces infractions, sanctionnées par des amendes d'ordre, 34 rapports de dénonciations ont été transmis aux diverses autorités.

	2022	2023	2024
Passages	8 721 601	9 609 171	11 968 624
	3008	2743	2715
	1364	1321	1671
	445	300	298

## 2.8.3 LASER MOBILE

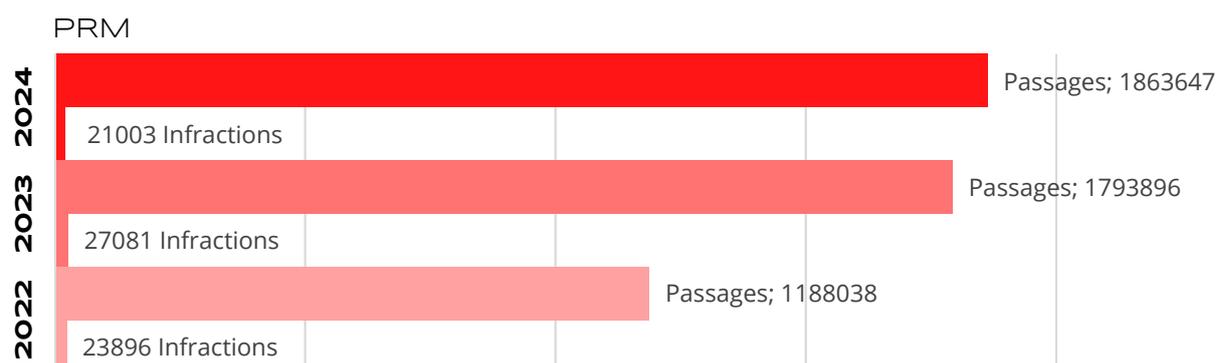
Au total, 212'194 passages de véhicules ont été contrôlés, avec un taux moyen d'infraction de 9,98%, en diminution par rapport à 2023 (10,91%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 265 conducteurs.



Commune	2024		
	Passages	Infractions	Ratio
<b>PRM</b>	<b>212194</b>	<b>21184</b>	<b>9.98%</b>
Morges	98772	11397	11.53%
Saint-Prex	53885	5454	10.12%
Tolochenaz	9947	481	4.83%
Lussy-sur-Morges	5600	762	13.60%
Buchillon	3528	142	4.02%
Préverenges	40462	2948	7.28%

#### 2.8.4 RADAR SEMI-STATIONNAIRE « GIRAFE »

En 2024, 1'863647 véhicules ont été contrôlés, avec un taux d'infraction moyen situé à 1,12%, en légère baisse par rapport à 2023 (1,50%). Ont été dénoncés aux autorités compétentes 526 conducteurs (dépassements de la vitesse plus élevés). Deux cas via Sicura ont également été relevés.



Commune	2024		
	Passages	Infractions	Ratio
<b>PRM</b>	<b>1863647</b>	<b>21003</b>	<b>1,12%</b>
Morges	569351	7752	1,29%
Saint-Prex	458195	7401	1,61%
Tolochenaz	345280	1537	0,44%
Lussy-sur-Morges	84317	694	0,82%
Buchillon	116700	484	0,41%
Préverenges	289804	3135	1,08%

## 2.9 PRESTATIONS CONTRACTUELLES

### 2.9.1 HORODATEURS

Les Assistants de sécurité publique (ASP) ont effectué 484 heures (469 en 2023) pour entretenir le parc des machines et conserver en parfait état de fonctionnement les 63 (51 en 2023) appareils implantés dans le périmètre. Cette année, 91 pannes (64 en 2023) ont été dénombrées. L'augmentation des pannes est essentiellement causée par des pièces de monnaie bloquées dans le monnayeur des appareils ainsi que par l'utilisation de pièces non conformes ou endommagées.

### 2.9.2 NOTIFICATIONS DES COMMANDEMENTS DE PAYER

En 2024, 2'001 (1'675 en 2023) commandements de payer ont été notifiés et se répartissent comme suit :

Commune	2024
Morges	1483
Saint-Prex	335
Tolochenaz	147
Lussy-sur-Morges	36
Buchillon	0

### 2.9.3 RAPPORTS DE NATURALISATION

Au total, 131 demandes ont été traitées (107 en 2023 et 117 en 2022) et se répartissent comme suit :

#### NATURALISATIONS



Commune	2022	2023	2024
<b>PRM</b>	<b>117</b>	<b>107</b>	<b>131</b>
Morges	91	95	110
Saint-Prex	0	1	0
Tolochenaz	7	5	12
Lussy-sur-Morges	4	2	5
Buchillon	15	4	4

#### 2.9.4 RAPPORTS / ENQUÊTES DE RENSEIGNEMENTS POUR LES OFFICES DE LA POPULATION DU SECTEUR PRM

Pour rappel, les ASP sont mandatés par les Offices de la population des différentes communes PRM (à l'exception de Prévèrenge), afin de faire appliquer la Loi cantonale sur le contrôle des habitants. Sur réquisition expresse des Offices, ils doivent contrôler si les citoyens, domicilié sur le territoire PRM, ont annoncé tout éventuel changement de situation (départ, arrivée, déménagement, état civil). En 2024, 53 rapports/enquêtes ont été établis (46 en 2023).

##### RAPPORTS / ENQUÊTES



#### 2.9.5 AMENDES D'ORDRE DE STATIONNEMENT (DÉLIVRÉES PAR LES ASP)

Au total, 23'496 amendes d'ordre ont été délivrées en 2024 (25'482 en 2023).

##### AMENDES D'ORDRE DE STATIONNEMENT



#### 2.9.6 SERVICES DE SIGNALISATION DÉLIVRÉS POUR LA COMMUNE DE MORGES

- L'Unité a été sollicitée à 512 reprises (545 en 2023) pour la mise en place de signalisation pour les manifestations sur le territoire de la commune.
- Elle a posé à 934 reprises (895 en 2023) de la signalisation concernant les divers services communaux ainsi que les demandes privées.
- Des places de parc ont été réservées à 1'075 reprises (985 en 2023) pour faire suite à des demandes privées, des livraisons, des grues, des déménagements, des travaux, etc.
- L'Unité signalisation a participé à 501 séances (565 en 2023) pour des chantiers, manifestations et projets en ville. Des contrôles réguliers ont permis une sécurisation accrue des chantiers.
- Au total, 1'600 emprises (1'200 en 2023) ou chantiers ont été répertoriés sur le territoire de Morges.

### 2.9.7 SERVICES DE SIGNALISATION DÉLIVRÉS POUR LES AUTRES COMMUNES

L'Unité signalisation a été sollicitée à plusieurs reprises par les communes membres pour l'exécution de différentes tâches relevant de sa compétence (pose de signalisation, réservations de zones à l'occasion d'événements divers, marquage, sécurité des chantiers, etc.).

- 65 à Tolochenaz
- 193 à Saint-Prex
- 11 à Lussy-sur-Morges
- 4 à Buchillon
- 1 à Préverenges (vélo volé)

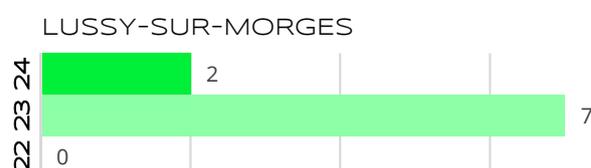
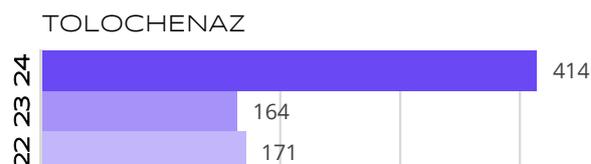
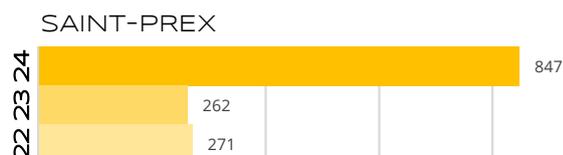
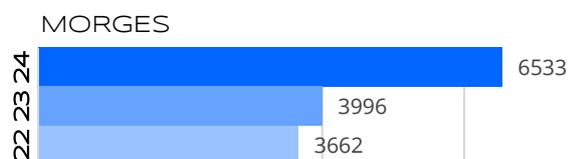
### 2.9.8 NOUVELLES ZONES DE STATIONNEMENT À MORGES

Comme évoqué en préambule de ce rapport, la Ville de Morges a mis en place une nouvelle politique de stationnement. Dans ce cadre, l'Unité a supervisé l'installation de 201 panneaux de signalisation verticale sur la totalité du territoire morgien, ainsi que la mise aux normes du marquage horizontal des places de parc, nécessitant l'application de 1'350 mètres de peinture au sol.

Par ailleurs, le chantier de la rue Louis-de-Savoie s'est achevé en fin d'année. Toutefois, les conditions météorologiques ont été défavorables et la pose des marquages définitifs n'a pu être réalisée. Celle-ci est prévue au cours du premier semestre 2025.



## 2.10 AMENDES D'ORDRE (HORS ASP ET HORS RADAR)



2024										
	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	47	2641	3718	17	1	78	0	29	2	6533
PRÉVERENGES	5	21	90	5	0	14	0	3	0	138
SAINT-PREX	6	591	235	5	1	8	0	1	0	847
TOLOCHENAZ	3	287	121	3	0	0	0	0	0	414
BUCHILLON	2	148	35	0	0	1	0	0	0	186
LUSSY-SUR-MORGES	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>63</b>	<b>3'688</b>	<b>4'201</b>	<b>30</b>	<b>2</b>	<b>101</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>2</b>	<b>8'120</b>

2023										
	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	48	1876	2109	8	3	33	1	14	1	3996
PRÉVERENGES	1	17	93	2	2	8	0	0	0	118
SAINT-PREX	3	159	96	2	1	1	0	2	0	262
TOLOCHENAZ	0	142	26	1	0	1	0	1	0	164
BUCHILLON	0	7	10	0	0	0	0	0	0	17
LUSSY-SUR-MORGES	5	1	2	0	0	0	0	0	0	7
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>2'202</b>	<b>2'336</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>43</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>4'564</b>

2022										
	100	200	300	400	500	600	700	800	900	Total
MORGES	39	1695	1916	17	6	29	1	24	6	3662
PRÉVERENGES	3	12	79	2	1	20	0	6	0	113
SAINT-PREX	3	164	101	0	3	3	0	1	0	271
TOLOCHENAZ	2	89	91	0	1	0	0	1	0	171
BUCHILLON	0	50	17	0	0	1	0	1	0	69
LUSSY-SUR-MORGES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>2'010</b>	<b>2'204</b>	<b>19</b>	<b>11</b>	<b>53</b>	<b>1</b>	<b>33</b>	<b>6</b>	<b>4'286</b>

### CATÉGORIES D'INFRACTIONS

#### 100

Conducteurs; dispositions administratives

#### 200

Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en stationnement

#### 300

Conducteurs de véhicules automobiles; règles de circulation applicables aux véhicules en mouvement

#### 400

Conducteurs de véhicules automobiles; prescriptions sur la construction et l'équipement

#### 500

Détenteurs de véhicules

#### 600

Cyclistes, cyclomotoristes et conducteurs de vélos-taxis électriques; règles de la circulation

#### 700

Cyclistes, cyclomotoristes et conducteurs de vélos-taxis électriques; prescriptions sur la construction et l'équipement et dispositions administratives

#### 800

Passagers

#### 900

Piétons et utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules

Détails sur : <https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2019/93/fr>

## 2.11 SERVICE ADMINISTRATIF

En 2024, le service administratif a traité un peu plus de 1'300 contestations à des amendes d'ordre, contre 1'400 en 2023 et 1'300 en 2022.

Le service a déployé de nouveaux macarons de stationnement en conformité avec la nouvelle politique de stationnement de la Ville de Morges. Au total, entre 400 et 450 macarons ont été gérés, toutes catégories confondues. Par ailleurs, le service a élargi son offre en mettant à disposition des macarons et des cartes journalières supplémentaires sur l'E-guichet du site Internet PRM.

Sur le plan des ressources humaines, le service a accueilli 2 nouveaux collaborateurs ainsi qu'une nouvelle apprentie.

## 2.12 POLICE DU COMMERCE

Sur la Commune de Morges, 482 demandes de manifestations ont été traitées (430 en 2023) et 121 permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place ont été délivrés. L'augmentation du nombre de manifestations est surtout liée avec les activités dans la salle du CUBE à Beausobre.

Du 28 au 30 juin, le Street Food Festival, nouvelle manifestation d'ampleur, avec 35 Food trucks et stands, s'est déroulé sur le Quai Jean-Louis Lochmann.

Il est à relever que le samedi 29 juin, en raison des risques importants de tempête, les autorités vaudoises ont révoqué toutes les autorisations de manifestations se déroulant en extérieur, du samedi à 14h00 au dimanche à 08h00.

Le dimanche 8 septembre, Morges a accueilli l'étape finale du Tour de Romandie féminin ainsi que le Festival des sports morgiens.

	2022	2023	2024
Demandes de manifestations traitées	332	430	482
Contrôles des établissements et commerces	120	96	94
Terrasses administrées	32	34	40

### 2.12.1 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

L'usage accru du domaine public, qui correspond à l'occupation de cet espace par des commerces et des établissements publics pour l'installation de chevalets publicitaires, pot de fleurs, présentoirs, tables, chaises, etc., est soumis à autorisation et fait l'objet d'une facturation annuelle.

Le contrôle de celui-ci s'est soldé par le traitement et la facturation de 126 dossiers ainsi que l'administration de 40 terrasses d'établissement public.

### 2.12.2 MARCHÉS DE MORGES

Le Marché hebdomadaire dispose de 137 emplacements, dont 93 sont attirés à des marchands abonnés. Parmi ces emplacements, 44 sont dédiés aux marchands occasionnels, ce qui a généré 1'824 demandes d'inscription.

Le Grand marché de printemps a rencontré un franc succès, grâce à la météo clémente, contrairement au Grand marché d'automne, où les conditions météorologiques étaient incertaines.

- Grand marché de printemps : 451 stands inscrits, 232 sélectionnés et 219 présents.
- Grand marché d'automne : 281 stands inscrits, 213 sélectionnés et 164 présents.
- Les deux Marchés des Nocturnes de Noël ont généré 85 inscriptions. Au total, 69 stands ont été sélectionnés et, en raison des conditions météorologiques peu favorables, 53 stands étaient présents le vendredi et seulement 38 le lundi.

### 2.12.3 TAXIS MORGIENS

Au printemps 2024, une entreprise de taxis a cessé ses activités et a déposé ses 5 concessions, lesquelles n'ont pas été réattribuées. Les 14 autres concessions ont été renouvelées.

### 2.12.4 PROJET MORGIEN

À la mi-décembre, la Municipalité a validé le projet de marquage des emplacements des stands du Marché hebdomadaire. Cette mesure permet d'améliorer son organisation en simplifiant l'installation des marchands. Les avantages de cette initiative sont multiples :

- Gain de temps pour les étalagistes
- Réduction des erreurs de placement
- Valorisation de l'image du marché.

En outre, le contrôle des emplacements par les inspecteurs de la Police du commerce sera considérablement facilité.

### 2.13 SERVICE DES INHUMATIONS MORGIEN

Ont été inscrits dans le Registre officiel du Service communal des inhumations et incinérations 298 décès (309 en 2023), dont 140 résidents morgiens (144 en 2023).

Nous dénombrons 49 inhumations (48 en 2023) au Cimetière de Morges ainsi que 245 incinérations. Au total, 4 corps ont été légués au Centre universitaire romand de médecine légale, 10 corps ont été rapatriés dans leur pays d'origine (aucun en 2023) et 4 demandes de prise en charge des frais d'obsèques ont été transmises à la Municipalité de Morges (13 en 2023).

### 2.14 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE (ESIL)

En complément de ses fonctions habituelles, l'Unité s'est attelée notamment à :

- l'acquisition de nouveaux véhicules : 1x radar, 1x e-tron, 1x fourgon ASP et 2x scooters électriques ;
- le travail sur le développement des outils et systèmes informatiques ;
- l'organisation de la Conférence des partenaires le 25 septembre 2024 au Cube de Beausobre à Morges ;

- la préparation et gestion du matériel destiné aux aspirants pour l'Académie de police à Savatan et pour le CIFPOL ;
- la création de supports numériques (flyers et affiches de préventions) ;
- la poursuite du renouvellement du parc informatique (ordinateurs, écrans et accessoires) ;
- la sécurisation des logiciels JEP, SINAP et Graphite grâce à la mise en place d'un accès VDI (Virtual Desktop Infrastructure, bureau virtuel).

## 2.15 CONDUITE ET GESTION DU PERSONNEL

### 2.15.1 ASPIRANTS - PeF

En 2024, huit aspirants de police ont débuté leur première année de formation sous l'égide de la Police Région Morges. Parmi eux, quatre ont commencé leur formation en janvier 2024 au Centre interrégional de formation de police (CIFPOL) à Granges-Paccot, en raison d'un manque de places pour la rentrée traditionnelle à l'Académie de police de Savatan en septembre 2023. Les quatre autres aspirants, recrutés en 2024, ont pu intégrer l'Académie de police de Savatan en septembre 2024.

Ce décalage dans la rentrée des aspirants recrutés en 2023 explique l'absence de policiers en formation (PeF) au 31 décembre.

Au vu du bilan positif et afin de maintenir notre lien avec le CIFPOL et de diversifier les opportunités de formations, PRM a décidé de maintenir cette collaboration et de continuer à y former une partie de ses aspirants.

### 2.15.2 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)

L'année 2024 a été marquée par des mouvements significatifs dans les effectifs de PPI, avec un total de 8 arrivées et de 7 départs, comprenant une mutation interne dans un autre service.

Dans un contexte, où de nombreux corps de police rencontrent des difficultés croissantes pour recruter et stabiliser leurs effectifs, PRM est parvenue à maintenir ses effectifs grâce au recrutement de 4 agents de police déjà brevetés.

Par ailleurs, la stratégie d'investissement dans la formation de jeunes policiers continue de porter ses fruits. Cette année encore, 4 PeF ont rejoint les rangs de PRM après avoir brillamment achevé leur formation. Ces nouveaux agents témoignent de l'efficacité de l'approche proactive mise en place en matière de formation et de l'engagement à préparer la relève dans les meilleures conditions possibles.

PRM souhaite mettre en lumière les efforts considérables déployés par l'ensemble des acteurs impliqués dans cette dynamique d'intégration. Les cadres, les coachs des PeF, ainsi que les agents de police ont joué un rôle essentiel dans l'accompagnement des nouveaux arrivants. Leur implication a permis d'assurer une transition harmonieuse et de maintenir un haut niveau de service à la population, malgré l'augmentation temporaire de la charge de travail liée à l'accueil et à la formation des nouvelles recrues.

Ces résultats sont le reflet d'une organisation engagée et résiliente, capable de s'adapter aux défis actuels du recrutement tout en valorisant le développement professionnel et la cohésion au sein des équipes. PRM réaffirme sa volonté de poursuivre dans cette voie afin de continuer à garantir un service public de qualité et de préparer efficacement les générations futures de policiers.

Concernant les départs, ce chiffre reste en ligne avec la moyenne des années précédentes et reflète un turnover maîtrisé dans un secteur soumis à de nombreuses pressions. PRM reste attentive aux retours des collaborateurs afin de mieux comprendre les raisons de certains départs imprévus et de renforcer son attractivité ainsi que la qualité de l'environnement de travail.

### 2.15.3 EFFECTIFS

Au 31 décembre 2024 l'effectif se répartit comme suit :

Service	Nombre d'ETP 2022	Nombre d'ETP 2023	Nombre d'ETP 2024
Aspirants	3	2	8
Policiers en formation (PeF)	3	3	0
Assistants de sécurité publique	7	7	8
Direction de police /État-major	7.20	7.20	7.20
Police communautaire et de prévention	6.00*	7*	7.30*
Police de proximité et d'intervention	39.60*	37.60*	38.60*
Police du commerce	2.50	2.50	2.50
Service administratif	4.75	3.70	4.60
Unité accueil et appui à l'engagement	4.3	6.3	7.30
Unité exploitation et systèmes d'information et logistique	3	3	3
Unité signalisation	3	3	3
Unité surveillance du trafic	2*	2*	2*
<b>Total</b>	<b>83.35</b>	<b>84.30</b>	<b>91.50</b>
Personnel détaché à l'Académie de police (hors effectif)	(1)	(1)	(1)
Ratio policier/population	<b>1/670*</b>	<b>1/691*</b>	<b>1/672</b>

\*Le ratio national 2024 policier/population est de 1/467 et le cantonal de 1/435.

Le nombre de collaborateurs, au 31 décembre 2024, s'élève à 96, correspondant aux 91.50 ETP. Soit une croissance de 7.20 ETP par rapport à l'année passée.

## 2.15.4 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Le tableau ci-après illustre les arrivées, les départs et les mutations (changement d'unité/taux d'activité) des collaborateurs durant l'année 2024.

Service	Nombre d'ETP	
	Arrivées (*a)/mutations (*m)	Départs (*d)/mutations (*m)
Aspirants	8a	2m
Policiers en formation (PeF)	2m	1d / 4m
Assistants de sécurité publique	1a/ 1m	1d
Police communautaire et de prévention (PCP)	1m	0.7d
Police de proximité et d'intervention (PPI)	4a / 4m	6d / 1m
Service administratif	1.8 a	0.8d / 0.1m
Unité accueil et appui à l'engagement	3a	1d / 1m
<b>Total</b>	<b>25.80</b>	<b>18.60</b>

## 2.15.5 TABLEAU D'ABSENTÉISME (EN JOURS)

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Maladies	1'044.86	1'350.70	1'055.40	1498.00	974.30
Accidents professionnels	133.90	170.90	105.8	81.10	104.60
Accidents non professionnels	186.10	137.20	154.0	93.60	194.10
COVID-19	219.44	214.25	43.90		
<b>Total</b>	<b>1'584.30</b>	<b>1'873.05</b>	<b>1'359.10</b>	<b>1'672.70</b>	<b>1'246.00</b>

En 2024, une diminution de 523.70 jours d'absence pour cause de maladie a été observée par rapport à l'année précédente, tandis qu'une augmentation de 124 jours d'absence pour des raisons d'accidents a été enregistrée par rapport à 2023.

En ce qui concerne les jours d'absence de 2024, plusieurs cas d'absence de longue durée sont à déplorer, à savoir :

- Maladies : 4 collaborateurs ont été absents pour une durée supérieure à 60 jours/année et ont ainsi généré un total de 450.90 jours de maladie, représentant 46.28% du total des absences maladie. Il convient de noter que parmi ces 4 collaborateurs, 3 ont quitté PRM et 1 a repris partiellement son activité par le biais d'une mesure d'accompagnement de l'AI.
- Accidents professionnels : 3 collaborateurs ont été absents pour une durée supérieure à 10 jours/année et ont ainsi généré 98.60 jours d'accidents professionnels, représentant 94.26% du total des accidents professionnels. Précisons que sur ces 3 collaborateurs, 2 ont repris complètement leur activité.
- Accidents non professionnels : 4 collaborateurs ont été absents pour une durée supérieure à 10 jours/année et ont ainsi généré 167.30 jours d'accidents non professionnels, représentant 86.19% du total des accidents non professionnels. Sur ces 4 collaborateurs, 2 ont repris complètement leur activité et 1 a quitté PRM.

La moyenne d'absence par collaborateur s'élève à 12.98 jours en 2024 par rapport à 18.79 jours en 2023, 14.93 jours en 2022 et à 21.30 jours en 2021.

PRM constate une nette diminution des absences au sein de son organisation, avec une baisse de 25.51% par rapport à l'année précédente. Cette amélioration résulte des efforts déployés ces dernières années, notamment grâce à un suivi rigoureux des absences, à un accompagnement personnalisé des collaborateurs concernés par des absences prolongées. Elle a d'ailleurs reçu la certification d'« entreprise partenaire » pour l'année 2024 de l'Office de l'Assurance-Invalidité du Canton de Vaud. Cela témoigne de son engagement envers l'emploi, la formation et l'intégration des personnes confrontées à des défis liés à leur santé au sein de notre entreprise.

Ces résultats reflètent également l'efficacité des actions mises en place pour renforcer la santé et le bien-être des employés.

## 2.16 FORMATIONS

En 2024, les instructeurs internes ont renforcé les acquis des années précédentes tout en développant de nouveaux axes stratégiques pour proposer des formations constructives, professionnelles et alignées avec les attentes de nos citoyens. Au total, toutes disciplines confondues, 385 heures de cours ont été dispensées. L'accent a été maintenu sur la santé globale des collaborateurs. Ainsi, le personnel a bénéficié de formations axées sur la santé mentale, l'activité physique et l'étude des signaux individuels en lien avec la fréquence cardiaque. Ces initiatives visent à favoriser un développement personnel durable et à améliorer la résilience individuelle et collective. Les thématiques introduites en 2023, notamment autour de la santé mentale et de la nutrition, ont été reconduites en 2024 avec des dates planifiées. Ces formations ont permis aux nouveaux collaborateurs de la Police Région Morges de bénéficier des mêmes bases essentielles que leurs collègues déjà en poste.

Une information basée sur un retour d'expérience crédible concernant la prévention du suicide a été présentée à l'ensemble du Corps de police. Cette intervention a permis de sensibiliser les agents à une problématique cruciale, tout en renforçant leurs capacités à détecter et gérer efficacement les situations de crise. Dans le cadre des activités de la SOPV, deux agents de police ont suivi une formation spécialisée en Techniques d'Optimisation du Potentiel (TOP). Désormais certifiés, ces nouveaux instructeurs appliquent les méthodes apprises pour maximiser les performances individuelles et collectives, en intégrant une préparation mentale essentielle à la gestion proactive des situations complexes.

### 2.16.1 ACADÉMIE DE POLICE

Au terme de leur première année passée à l'Académie de police de Savatan, les policiers en formation (PeF) effectuent un stage pratique au sein de leur Corps d'appartenance durant leur deuxième année. Ce stage précède leur passage à l'examen du Brevet fédéral de policier. Ainsi, certains PeF, selon leur cursus, accomplissent l'intégralité de leur formation annuelle en se basant sur la « Timeline » de Savatan, et d'autres sur celle émanant d'une version parallèle établie par le Centre interrégional de formation de police (CIFPOL).

Tous les PeF, ayant dépassé le statut d'aspirant, bénéficient d'un encadrement étroit assuré par leur « Coach » respectif. Ces derniers travaillent sous la supervision de « Mentors », selon un concept structuré et développé sous l'égide de l'Institut Suisse de Police (ISP). Ce cadre de suivi permet une formation concertée et cohérente, répondant aux exigences de la formation de base du policier.

La Directive Opérationnelle (DOPER) régit l'engagement et les règles de conduite des PeF, avec des dispositions spécifiques portant sur l'utilisation de l'arme de service, des moyens de contrainte, des véhicules de service, ainsi que sur les compétences décisionnelles administratives et judiciaires. Durant leur deuxième année de formation, les PeF, tout en étant détachés de l'Académie de police, participent aux modules d'instruction dispensés par le Corps de police, aux côtés des autres policiers.

Dans le cadre d'une clé de répartition définie par l'Organisation policière vaudoise (OPV), des agents PRM qualifiés en matière de tir de police, de premiers secours tactiques et de Droits sur la circulation routière, ont assuré des cours de base auprès des aspirants de première année à l'Académie de Savatan. Ces cours se sont déroulés sur six journées complètes et illustrent l'importance d'une collaboration interinstitutionnelle dans l'instruction et le perfectionnement des futurs policiers.

## 2.16.2 FORMATION CONTINUE

En 2024, les orientations générales des instructions au sein du Corps de police étaient fondées sur les principes suivants :

- consolider les bases des actes fondamentaux du métier, soit renforcer les compétences essentielles pour assurer une maîtrise optimale des actes opérationnels à la fonction de policier ;
- veiller à l'andragogie de « laisser faire puis corriger », soit viser à encourager l'autonomie des agents avant d'apporter des corrections constructives ;
- garantir une communication tridimensionnelle efficiente en permanence, soit assurer une communication efficace, cohérente et adaptée dans toutes les situations, qu'elles soient opérationnelles, administratives ou relationnelles ;
- entraîner des variantes de comportements à adopter après chaque engagement, soit favoriser une appréciation permanente de la situation et encourager à procéder à un retour d'expérience introspectif ;
- développer la formation théorique et pratique à travers des outils modernes et innovants, notamment via des Speed FoCo (sessions intensives axées sur les fondamentaux opérationnels), des PocketCards (fiches pratiques et synthétiques pour un rappel rapide des procédures), et des E-learning (modules de formation numérique permettant un apprentissage flexible et personnalisé).

## 2.16.3 TIR

Chaque policier de la PRM a bénéficié d'une journée et demie de formation dédiée au tir de police tactique. Grâce au stand de tir intérieur de la STA, le Corps a pu accéder à une salle de tir à 360°, équipée d'une logistique à la pointe de la technologie. Cet environnement d'entraînement immersif offre aux agents l'opportunité d'évoluer tactiquement dans des conditions proches des réalités opérationnelles auxquelles ils pourraient être confrontés. En complément, chaque membre du Corps a suivi environ six heures de formation ciblant les manipulations de base et les principes fondamentaux liés à l'usage des armes en dotation.

Une session de tir de police spécialement conçue pour les Officiers a été organisée, permettant de s'assurer que les exigences minimales réglementaires soient atteintes par l'ensemble des cadres supérieurs uniformés du Corps.

Dans le cadre des journées inter-polices, considérées comme des sessions de rafraîchissement quinquennales, neuf agents de la PRM ont participé à des exercices tactiques en situation dégradée sur la place d'exercices du Day, à Vallorbe. Ces formations visent à renforcer les choix tactiques et la prise de décision en contexte critique. Pour soutenir ces activités, un instructeur de tir a été mis à disposition durant sept journées réparties sur l'année.

#### 2.16.4 TECHNIQUES ET TACTIQUES D'INTERVENTION

La formation en technique et tactique d'intervention (TTI) repose sur des scénarios élaborés à partir d'événements réels ou plausibles. Chaque agent de police a suivi un module de 4 heures, conçu pour offrir un entraînement au plus près des situations opérationnelles. Cette approche vise à intégrer les notions fondamentales de légalité, d'opportunité et de proportionnalité dans la prise de décision. Les sessions mettent l'accent sur l'optimisation des ressources engagées et de la logistique déployée, tout en renforçant des compétences clés telles que la communication, via l'utilisation d'un langage commun partagé par tous les agents, et les fonctions dirigeantes, afin d'améliorer la coordination et le leadership des cadres.

En partenariat avec le Service d'incendie et de secours SIS Morget, une formation spécifique de 2 heures a été organisée. Cette session a été animée par un agent polyvalent, qualifié dans l'utilisation du matériel et des techniques liées à l'effraction de portes. Cette formation a permis de rappeler les bases légales encadrant ces interventions, de démontrer les méthodologies appropriées et de superviser un entraînement pratique des agents confrontés à cette problématique. Le soutien logistique et infrastructurel fourni par le SIS Morget a été un atout majeur pour le succès de cette collaboration.

#### 2.16.5 SÉCURITÉ PERSONNELLE

Trois sessions de formation en sécurité personnelle ont été organisées à l'intention des policiers et des ASP. Ces sessions ont permis de totaliser près de 12 heures de formation par participant, répondant aisément aux exigences minimales fixées par l'Organisation policière vaudoise (OPV).

L'objectif principal de ces formations était d'améliorer les compétences opérationnelles des collaborateurs, notamment dans l'enchaînement des techniques, avec une attention particulière portée sur la désescalade, soit les aptitudes à calmer et désamorcer les situations potentiellement conflictuelles avec un usage mesuré au strict minimum des moyens de contrainte.

Cette année, un des efforts principaux s'est à nouveau porté sur l'intégration et la maîtrise des nouveaux équipements, tels que les boucliers polyvalents. Ces moyens modernes ont été testés et intégrés dans les formations pour optimiser leur utilisation sur le terrain.

En complément, des instructions ponctuelles sous le format Speed FoCo ont été dispensées tout au long de l'année. Ces sessions courtes et ciblées ont servi à rappeler les bonnes pratiques, c'est-à-dire répondre à des besoins spécifiques ou aborder des problématiques opérationnelles identifiées.

#### 2.16.6 CIRCULATION/CONDUITE DE VÉHICULE

Les policiers n'ayant pas pu participer au module initial des exigences minimales en conduite, tel que requis par le Corps de police, ont eu l'opportunité de se former dans ce domaine. Une session de 8 heures s'est tenue au Centre TCS de Cossonay, permettant à ces agents d'atteindre les objectifs fixés en matière de maîtrise des véhicules électriques d'intervention.

En guise d'approfondissement des connaissances en droit de la circulation, tous les agents ont suivi des formations sur le droit de la circulation routière sous forme de modules e-learning, favorisant une mise à jour régulière des connaissances juridiques. Comme évoqué, afin de répondre aux problématiques récurrentes ou saisonnières, plusieurs résumés synthétiques ont été distribués au personnel sous forme de PocketCards. Ces supports pratiques visent à fournir un accès rapide et clair aux informations clés liées aux interventions routières.

Le répondant en charge de ce domaine a également contribué au développement des aspirants en se rendant deux jours à l'Académie de police de Savatan. Il y a dispensé des cours théoriques sur des thèmes spécifiques, renforçant ainsi le lien entre l'expérience de terrain et la formation académique.

#### 2.16.7 PREMIERS-SECOURS TACTIQUES ET BLS/AED (BASIC LIFE SUPPORT/AUTOMATED EXTERNAL DEFIBRILLATION)

L'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre de modules de formation stratégiques et essentiels, visant à renforcer les compétences de notre personnel en matière de premiers secours et d'interventions tactiques. Un module intensif de formation combinée BLS - PST a été dispensé aux agents sur une durée d'environ 4 heures. Cette formation a permis de consolider les compétences des agents en matière de gestes de premiers secours dans un contexte tactique, un aspect crucial pour garantir la sécurité et la réactivité dans des situations d'urgence. L'engagement continu de nos agents à se perfectionner dans ce domaine témoigne de la qualité de notre préparation et de notre professionnalisme.

Dans le cadre de l'OPV, une collaboration fructueuse a été mise en place avec les ambulanciers de l'ES-ASUR, permettant à l'ensemble des collaborateurs uniformés, policiers et ASP, de suivre une session de formation de 2 heures. Cette session a eu pour objectif de mettre à jour et de renouveler les certifications des agents au BLS-AED-SRC compact (Basic Provider), garantissant ainsi leur aptitude à intervenir efficacement lors de situations d'urgence y relatives.

Dans un souci de préparation globale et afin de répondre aux enjeux de sécurité interne, une formation « BLS/AED Quick » a été dispensée spécifiquement à une partie du personnel civil du Corps de police. Ce programme a été réalisé par un de nos instructeurs certifié BLS/AED, et a permis aux collaborateurs concernés de se familiariser avec les bons réflexes à adopter en cas d'urgence,

Ces actions illustrent notre engagement à fournir à l'ensemble de notre personnel une formation de qualité, adaptée aux exigences de sécurité et de réactivité, dans le respect des normes les plus élevées.

#### 2.16.8 COURS DE MONITEURS

Dans le cadre de la formation continue des instructeurs, une série de sessions spécialisées en tir tactique a été dispensée, visant à renforcer les compétences et les connaissances spécifiques à ce domaine. Durant trois jours, les instructeurs ont suivi une formation spécialisée, complémentaire à celle dispensée par l'Institut Suisse de Police (ISP), afin de se perfectionner dans les méthodes et techniques adaptées à des situations de menaces élevées à courte distance. Cette formation a été animée par un expert reconnu dans le domaine de la formation tactique, intervenant au sein de la société allemande « Projet Gecko ».

En complément de ce module, les mêmes instructeurs ont bénéficié de deux demi-journées de formation continue, axées sur la gestion sécuritaire des formations et l'adoption de méthodes pédagogiques adaptées, en particulier en matière d'andragogie, pour garantir un encadrement optimal des apprenants.

De manière volontaire, plusieurs instructeurs ont également eu l'opportunité de participer à divers cours dispensés par l'Armée, via une structure associative partenaire, renforçant ainsi leur expertise dans des contextes variés.

Un collaborateur a suivi avec succès la formation de base de moniteur de tir dans le cadre de l'OPV, atteignant les objectifs fixés et contribuant ainsi à l'enrichissement des compétences de l'équipe. Par ailleurs, un autre collaborateur a terminé et validé la formation PST dispensée par la « Société Genevoise de Tir Tactique » (SGTT), permettant ainsi un renforcement des capacités dans ce domaine crucial.

Le chef du domaine des PST a pu élargir ses connaissances grâce à diverses formations privées. De plus, ce chef de domaine a officié en tant que formateur des nouveaux moniteurs en PST de la Police cantonale genevoise. Une collaboration qui a à nouveau permis la formation de base du collaborateur PRM à moindre coût.

#### 2.16.9 ACTE MÉTIER - CADRES

Que ce soit dans leurs activités courantes et quotidiennes ou lors de missions spécifiques à leur fonction, le personnel policier peut faire l'objet de simples critiques au travers des lettres de doléances, comme de procédures pénales, consécutivement à des plaintes pénales ou à l'occasion d'une poursuite d'office. En effet, toute action impliquant la nécessité de l'usage de la force peut avoir des conséquences sur le policier, notamment psychologiquement et juridiquement.

Dans ce cadre, la formation de « l'Explication de l'Acte Métier » (EAM) a pour but de rassurer et faire prendre conscience des difficultés dans la restitution d'un acte professionnel pour lequel un moyen de contrainte a été utilisé, et, en parallèle, rendre attentifs les collaborateurs de la psychologie policière en pareilles circonstances.

Dans la continuité de la collaboration mise en place avec la Police Nyon Région depuis 2022 dans ce domaine, cinq collaborateurs ont bénéficié de l'instruction dispensée, leur permettant d'être préparés de manière optimale à une situation potentiellement délicate à gérer.

## 2.17 INVENTAIRE DU MATÉRIEL DE POLICE

### 2.17.1 MATÉRIEL INFORMATIQUE

	2022	2023	2024
Écrans	90	90	90
Imprimantes	18	18	18
Ordinateurs de bureau	38	38	38
Ordinateurs portables	23	25	29
Téléphones fixes	52	52	52

### 2.17.2 VÉHICULES

	2022	2023	2024
Fourgon Renault Master	1	1	0
Fourgon Crafter extra-long surélevé	0	0	1
Fourgon Crafter	0	0	1
Fourgon Renault Trafic	1	1	0
Fourgon VW Transporter	1	1	1
Motos Honda NC750XD	2	2	2
Audi e-tron	3	3	4
Peugeot Partner	1	1	0
Opel Zafira	0	0	1
Remorques	3	3	3
Scooters Honda 125	2	2	1
Scooters électriques Mojito	0	0	2
Seat Ateca	1	1	1
Vélos électriques	4	4	4
Vélos mécaniques	2	2	2
VW Fourgon T6	1	1	1
VW Sharan	3	3	2

### 2.17.3 BALISTIQUE

	2022	2023	2024
Boucliers balistiques	8	8	8
Casques balistiques	16	16	16
Gilets porte-plaque	16	16	16

#### 2.17.4 ARMES

	2022	2023	2024
Glock 19" 9 mm munitions Action 4	59	62	62
Glock 26" 9 mm munitions Action 4	8	8	8
HKMP5 9 mm munitions Action 4	4	4	4
Pistolets SIG SAUER P 226 9 mm munitions frangibles céramiques 9 mm	4	4	4
Wyssen Défense WD9 9 mm munitions Action 4	5	7	7

#### 2.17.5 RADIOS PORTATIVES POLYCOM

	2022	2023	2024
TPH 900	57	59	61
TPH 700	30	15	15

#### 2.17.6 APPAREILS DE MESURE

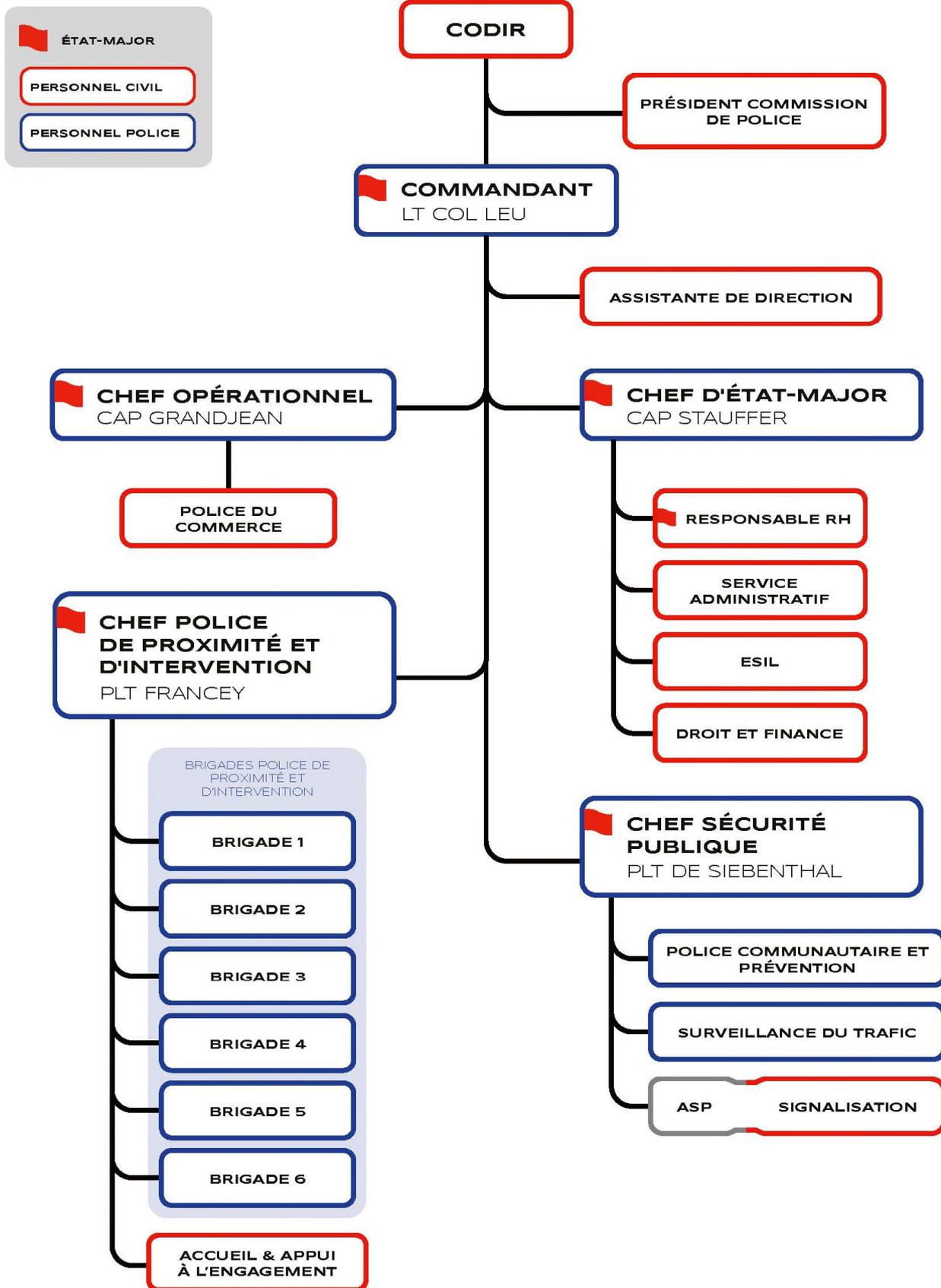
	2022	2023	2024
Éthylomètres LI9000	2	2	2
Éthylotests Alcotrue	6	6	6

#### 2.17.7 MATÉRIEL RADAR

	2022	2023	2024
Appareil comptage véhicules	1	2	2
Boîtes contrôle feux et vitesse	4	8	8
Girafe contrôle vitesse	1	1	1
Pistolet laser	1	2	2
Radars pédagogiques « Speedy »	4	4	4
Radar mobile	1	0	0

### 3 ORGANISATION

#### 3.1 ORGANIGRAMME



3.2 COMMUNES MEMBRES



**BUCHILLON**



**LUSSY-SUR-MORGES**



**SAINT-PREX**



**TOLOCHENAZ**



**MORGES**



**PRÉVERENGES**

### 3.3 COMITÉ DE DIRECTION



**PRÉSIDENT**  
**LAURENT PELLEGRINO**  
 Administration générale  
 Relations extérieures  
 Communication  
 Inhumation  
 Police du commerce  
 Police administrative




**VICE-PRÉSIDENT**  
**ALAIN GARRAUX**  
 Informatique




**JEAN-CLAUDE BESSON**  
 Locaux, loyers et agencement  
 Assurances




**ANOUK GÄUMANN**  
 Signalisation  
 Uniforme  
 Matériel corps de police




**DAVID GUARNA**  
 Finances  
 Contrôle de gestion




**PIERRE-FRÉDÉRIC GUEX**  
 Véhicules  
 Radar




**OLIVIER JEANNERET**  
 Division opérationnelle (police secours, police de proximité, Unité radar et ASP)  
 Personnel  
 Formation continue



### 3.4 CONSEIL INTERCOMMUNAL

#### BUCHILLON

Monsieur	Erik	Fruijtier (suppléant)
Monsieur	Jeanny	Perrin (scrutateur)

#### LUSSY-SUR-MORGES

Monsieur	Frédéric	Defever (suppléant)
Monsieur	Hugo	van den Hombergh (scrutateur suppléant)

#### MORGES

Monsieur	Lucas	Brühwiler
Madame	Alma	Clavadetscher (suppléante)
Monsieur	Alexandre	De Titta
Monsieur	Loïc	Doebelin (suppléant)
Monsieur	Sacha	Fehlmann
Monsieur	Alexandre	Ganna
Madame	Béatrice	Genoud Maurer (scrutatrice)
Madame	Catherine	Hodel
Madame	Sandra	Imhof Zrioui
Madame	Aude	Jardin
Monsieur	Maurice	Jaton
Madame	Rosella	Kalms
Madame	Dominique	Kubler Gonvers (scrutatrice suppléante)
Madame	Christine	Mayor
Monsieur	Gilles	Millioud
Monsieur	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
Monsieur	Hamza	Palma
Monsieur	William	Saarsbach - <i>Démissionnaire</i>
Monsieur	Jean-Bernard	Thuler
Monsieur	Marc	Tissot
Madame	Aliénor	Vauthey (suppléante)
Monsieur	Joseph	Weissen
Madame	Floriane	Wyss (suppléante) - <i>Démissionnaire</i>
Madame	Rita	Wyss (suppléante)

#### PRÉVERENGES

Monsieur	Sébastien	Bergier (suppléant) - <i>Démissionnaire</i>
Monsieur	Antoine	Chappuis (président jusqu'au 30 juin)
Monsieur	Jacques	Chomette
Monsieur	Serge	Kazandjian
Monsieur	Paul Robert	Mayor (suppléant)
Madame	Béatrice	Moser
Monsieur	Thi	Nguyen
Monsieur	Gaël	Ravot (suppléant)
Monsieur	Etienne	Schaller

#### SAINT-PREX

Monsieur	Christian	Boillat
Monsieur	Jérôme	Courtais (vice-président depuis le 1 <sup>er</sup> juillet)
Madame	Barbara	Dellwo - <i>Démissionnaire</i>
Madame	Sylvie	Fuchs
Monsieur	Yves	Morand
Monsieur	Denis	Oggiano (suppléant)
Monsieur	Pascal	Perrotet (suppléant)
Monsieur	François	Siegiwart
Madame	Chantal	Trabaud

#### TOLOCHENAZ

Monsieur	Robert	Fox (suppléant)
Monsieur	Jean-Claude	Rochat (président depuis le 1 <sup>er</sup> juillet)
Madame	Catherine	Sutter

#### SECRÉTAIRE

Monsieur	Steve	Bruchez
Madame	Claude	de Titta (suppléante)

### 3.5 COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Madame	Barbara	Dellwo (suppléante) - <i>Démissionnaire</i>
Monsieur	Frédéric	Defever (suppléant)
Monsieur	Robert	Fox (suppléant)
Monsieur	Erik	Fruijtner (suppléant)
Madame	Sylvie	Fuchs
Madame	Catherine	Hodel
Monsieur	Jean-Pierre	Morisetti (suppléant)
Madame	Béatrice	Moser
Monsieur	Thi	Nguyen (suppléant)
Monsieur	Jeanny	Perrin
Madame	Catherine	Sutter (présidente)
Madame	Chantal	Trabaud (suppléante)
Monsieur	Hugo	van den Hombergh

## 4 CONCLUSION

### Une police de proximité ? PRM, « *what else* » ?

Au-delà de cette référence évocatrice, la police de proximité est une thématique fondamentale qui est bien souvent traitée de manière trop généraliste. En effet, cette notion est fréquemment réduite à une simple proximité relationnelle, se traduisant par une présence attentive, serviable et à l'écoute de la population. Toutefois, sur le plan institutionnel, la police de proximité se doit d'aller bien au-delà de cette conception. Elle se distingue par sa capacité à répondre avec efficacité et célérité aux besoins spécifiques des citoyens ainsi qu'aux attentes des autorités politiques.

Cette mission repose sur une approche agile, tant dans la réponse policière que dans l'organisation même du service. Elle exige également une grande finesse d'exécution, conciliant avec justesse les aspirations légitimes des citoyens et les impératifs liés aux missions régaliennes de l'État. Cette exigence d'équilibre ne peut être atteinte sans une relation de confiance solide entre la population et ses forces de l'ordre. Or, cette confiance ne se décrète pas : elle se construit et se renforce dans la durée, à travers une connaissance approfondie des acteurs locaux, des partenaires institutionnels et des réalités sociétales d'un territoire donné.

L'un des piliers fondamentaux de ce modèle réside dans la stabilité des effectifs alloués à un secteur précis. Cette continuité garantit une meilleure connaissance du terrain et une coordination efficace avec les différents partenaires. De même, une densité policière proportionnée aux besoins de la population constitue une condition sine qua non à la réussite de cette approche. Cette présence significative permet d'apporter des réponses rapides et adaptées aux situations rencontrées. En conséquence, l'attractivité de PRM en tant qu'employeur revêt une importance capitale afin de garantir des effectifs suffisants et pérennes.

Le présent rapport de gestion s'inscrit dans une démarche de transparence en exposant avec précision les activités de notre institution. Il met en lumière la richesse des initiatives déployées au sein de notre corps de police, illustrant concrètement notre engagement en faveur de la police de proximité. Il s'agit, d'une part, d'assurer les premières interventions, avec plus de 6'000 événements policiers recensés cette année et, d'autre part, de développer des actions spécifiques qui renforcent la confiance et répondent aux attentes de notre population.

Parmi ces initiatives figurent notamment le dispositif de suivi des victimes d'infractions, notre présence auprès des jeunes lors des camps de ski, les campagnes de sensibilisation aux risques liés à la cybercriminalité, destinées aux aînés, notre conférence sur les enjeux du numérique, les actions préventives contre les cambriolages, nos collaborations avec les institutions sociales du secteur ou encore l'investissement considérable de PRM dans la prévention scolaire. Ces actions, loin d'être anecdotiques, illustrent avec force la mise en œuvre concrète du concept de police de proximité.

En conclusion, la police de proximité ne saurait se réduire à un simple slogan. Elle incarne avant tout un état d'esprit, une véritable philosophie d'intervention et, surtout, un engagement quotidien au service de la population à travers des actions concrètes et adaptées aux réalités de la vie.





# ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION 2024

## MISSIONS ET ACTIVITÉS DES UNITÉS

## SOMMAIRE

### Contenu

<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>3</b>
<b>1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)</b> .....	<b>3</b>
1.1 UNITE ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE) .....	4
<b>2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)</b> .....	<b>5</b>
2.1 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP) .....	5
2.2 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST).....	7
2.3 BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP) ET UNITÉ SIGNALISATION .....	7
<b>3 SERVICE ADMINISTRATIF</b> .....	<b>8</b>
<b>4 POLICE DU COMMERCE</b> .....	<b>9</b>
<b>5 SERVICE DES INHUMATIONS</b> .....	<b>10</b>
<b>6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE</b> .....	<b>10</b>

## PRÉAMBULE

Cette annexe a pour objectif de présenter un rappel de la structure des unités Police Région Morges (PRM) et de dresser la liste de leurs missions et activités principales.

### 1 POLICE DE PROXIMITÉ ET D'INTERVENTION (PPI)

L'entité Police de proximité et d'intervention (PPI) est composée de 6 brigades d'intervention (7 agents de police) et de l'Unité accueil et appui à l'engagement (AAE). La PPI assure l'ensemble de la mission dite de police secours, dont la réception à l'Hôtel de police, et la centrale d'engagement.

Les brigades d'intervention de cette entité sont chargées des missions générales de police, à savoir :

- Veiller à la protection des personnes et des biens.
- Veiller à l'application des lois et des règlements.
- Prévenir les atteintes à la sécurité et à l'ordre public, tout comme à l'environnement.
- Prêter assistance en cas de danger grave, d'accident ou de catastrophe.
- Assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière et établir les constats d'accidents.
- Établir les constats de police (dommage à la propriété, vols avec effraction, etc.) et enregistrer les plaintes pénales, pour autant que l'évènement y relatif ne nécessite pas d'investigation formelle immédiate.
- Assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires (exécution de mandats d'amener pour la Justice de paix, pour l'Office des poursuites et pour l'Office des migrations).
- Exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'État.
- Mener des actions de prévention.

Pour mener à bien l'exécution de ses tâches, ces brigades d'intervention travaillent 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Outre leur équipement et armement personnels, les agents de police disposent de matériel et d'armement collectifs, tels que des boucliers, des méga-sprays au poivre, des pistolets mitrailleurs et du matériel de signalisation et de protection.

Pour une lecture aisée du chapitre 2.5 du rapport de gestion et dans le souci de respecter les dernières directives concernant la catégorisation ainsi que la codification des événements notés dans le journal des événements police (JEP), toutes les interventions ont été regroupées par famille, expliquées ci-après :

- Accidents de la circulation : accidents de la circulation avec dommages matériels, accidents de la circulation avec blessé(s), accidents de la circulation avec fuite, accidents dont la finalité a été un constat à l'amiable.

- Violences domestiques : tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent entre des partenaires actuels ou anciens, mais aussi des familiers (qui vivent sous le même toit). Dans le cas d'actes de violence au sein d'un couple actuel ou passé, les infractions sont poursuivies d'office. Dans le cadre plus large des violences domestiques (cadre familial, exemple : parent - enfant), les infractions doivent faire l'objet d'une plainte pénale pour être poursuivies. Dans certains cas, l'auteur est expulsé du logement.
- Troubles de l'ordre public/nuisances sonores : regroupe toutes les interventions spontanées ou sur sollicitation du citoyen pour une gêne occasionnée par un comportement inadéquat du « Vivre ensemble » (cris, attroupement tumultueux, musique, ivresse excessive, etc.).
- Événements liés au Code Pénal : abus de confiance, appropriation illégitime, brigandage, vol à l'arraché, vol à l'astuce, vol à la tire, vol à l'étalage, utilisation frauduleuse d'un ordinateur, cybercriminalité, filouterie d'auberge, cambrioleurs à l'œuvre, cambriolages avérés, vol par introduction clandestine, dommages à la propriété, vol de plaques d'immatriculation, vol dans/sur un véhicule, vol d'un véhicule, perte de document d'identité, etc.
- Stupéfiants : infractions à la Loi sur les stupéfiants, trafic.
- Infractions à la circulation routière : défaut d'assurance RC, conduite sous l'influence de produits stupéfiants, ivresse au volant, infraction à la Loi fédérale sur la circulation (LCR), etc. La mention « sur sollicitation » permet de différencier les interventions qui découlent d'une requête d'un citoyen, de celles qui résultent du travail proactif des policiers.

## 1.1 UNITÉ ACCUEIL ET APPUI À L'ENGAGEMENT (AAE)

L'Unité accueil et appui à l'engagement est la porte d'entrée de PRM. Celle-ci est chargée d'accueillir le public, mais également de répondre aux demandes téléphoniques.

L'Unité est scindée en 2 entités : la réception et la centrale d'aide à l'engagement.

Elle a pour mission de réceptionner toutes les demandes, de les traiter et de réorienter les appels si nécessaires.

### RÉCEPTION

- L'accueil du public.
- Gestion des appels administratifs.
- Gestion des autorisations de parcage.
- Gestion journalière des encaissements.
- Gestion des objets trouvés.
- Gestion des bulletins d'hôtels.
- Gestion des annonces de perte de pièce d'identité suisse et étrangère.

- Enregistrement et recherche de renseignements pour les commandements de payer.

#### CENTRALE

- Gestion d'appels d'urgence.
- Gestion du Système d'aide à l'Engagement (SAGA).
- Gestion des interventions et des partenaires.
- Gestion des contrôles pour les patrouilles.
- Gestion des communications radio.
- Gestion des appels dans le bâtiment.
- Gestion des bornes de la ville.
- Gestion des bulletins d'alarmes.
- Renforcer la réception et garantir ses missions.

## 2 SÉCURITÉ PUBLIQUE (SP)

L'entité est composée de la brigade de Police communautaire et de prévention (PCP), de l'Unité de surveillance du trafic (ST), de la brigade d'Assistants de sécurité publique (ASP) et de l'Unité signalisation.

La collaboration directe entre ces diverses unités est essentielle pour apporter des réponses complètes aux différentes thématiques qui nous sont soumises. Le personnel rattaché à cette entité ne travaille pas dans l'urgence et peut ainsi consacrer le temps nécessaire à la résolution de conflits ainsi qu'au travail dans les quartiers.

### 2.1 POLICE COMMUNAUTAIRE ET DE PRÉVENTION (PCP)

- Missions de police
  - Veiller à l'application des lois et règlements.
  - Prêter main-forte à la PPI.
  - Être disponible pour les engagements au niveau cantonal.
- Missions spécifiques de la brigade
  - Assurer la tenue des postes décentralisés (Saint-Prex et Préverenges).
  - Maintenir et renforcer les liens avec les partenaires existants (services communaux, services sociaux, commerçants, etc.) et créer de nouveaux partenariats.
  - Développer le service public de proximité sur les communes partenaires.
  - Répondre aux attentes des contribuables, enregistrer les plaintes pénales dont le lésé est la commune, offrir une approche différente en cas de plainte chicanière.
  - Assurer les missions de police sur le secteur PRM.

- Effectuer des patrouilles pédestres, cyclistes et motorisées afin d'augmenter la visibilité sur le territoire PRM.
- Maintenir un contact privilégié avec les citoyens afin d'évaluer le sentiment d'insécurité et leurs besoins en matière de sécurité.
- Assurer la tenue du stand PRM lors des Marchés de Printemps et d'Automne, lors des campagnes de prévention ou d'actions spécifiques.
- Travail en réseau avec la Police cantonale vaudoise et les partenaires.
- Campagnes de prévention routière, affichage et actions sur le terrain.
- Campagnes liées à la criminologie ; cambriolages, vols à la tire, réseaux sociaux.
- Maintenir le lien de confiance et renforcer la collaboration avec l'ensemble des directions scolaires de notre secteur.
- Formation et instruction scolaire sur l'ensemble du territoire PRM.
- Dépistage des zones d'insécurité publique et de regroupements interlopes.
- Rencontrer régulièrement les autorités communales afin de connaître leurs préoccupations et de transmettre les informations pertinentes, si nécessaire.
- S'enquérir de l'état de situation sécuritaire de la commune et/ou du secteur.
- Effectuer des patrouilles pédestres et cyclistes.
- Proposer et organiser des analyses sécuritaires.
- Planifier des rencontres avec le préposé et/ou l'agent de quartier / du secteur.
- Analyser la teneur des plaintes chicanières et/ou de voisinage, afin de proposer des approches en résolution de problème (ARP).
- Prendre la mesure des demandes et développer une stratégie pour approcher les diverses problématiques rencontrées.
- Remonter les informations récoltées auprès de nos partenaires.
- Tâches administratives
  - Enregistrer les plaintes, si le plaignant est la commune, et planifier les plaintes particulières.
  - Diriger les citoyens auprès de l'administration PRM et/ou autres partenaires, selon le(s) besoin(s).
  - Communiquer les renseignements utiles aux citoyens.
  - Servir d'acteur de prévention routière, sécurité routière et criminalité, en relation avec la saison.
  - Proposer le matériel nécessaire en matière de prévention, goodies.

- Rédiger les différents rapports suite à des réquisitions du bureau des armes, du Service de la population, etc.
- Dispositif de suivi des victimes
  - Contacter la victime (violence domestique, vol par effraction, certains litiges, accident avec blessés, victime LAVI, etc.) afin de la renseigner sur la procédure et, au besoin, de l'orienter vers le partenaire adéquat.
  - Tenir les statistiques.

## 2.2 UNITÉ DE SURVEILLANCE DU TRAFIC (ST)

Elle est chargée :

- D'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire PRM au moyen d'un radar mobile et d'un radar semi-stationnaire (Girafe).
- De détecter, d'identifier et de verbaliser, à l'aide d'images enregistrées par les radars automatisés, les diverses infractions au Code de la route.
- De pourvoir à l'installation d'un appareil indicateur de vitesse préventif qui informe les automobilistes de leur vitesse respective.

L'installation de ces radars a comme principal objectif de faire baisser, de manière globale, la fréquence des dépassements des vitesses prescrites et des infractions routières. Elle a probablement un effet très significatif sur la réduction du nombre d'accidents et des conséquences qui en découlent.

Afin d'effectuer de la prévention, autant sur des routes à large fréquentation, que dans des quartiers résidentiels, les appareils préventifs ont été installés au bord des chaussées de toutes les communes membres, permettant ainsi d'informer les usagers de la route de leur vitesse et d'établir des statistiques sur les vitesses ainsi que sur le nombre de passages.

## 2.3 BRIGADE ASSISTANTS DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (ASP) ET UNITÉ SIGNALISATION

### 2.3.1 BRIGADE ASP

Elle a pour mission de :

- Selon la délégation communale, surveiller et contrôler les zones de stationnement ainsi que les parcs et promenades.
- Notifier les commandements de payer (Commune de Préverenges exceptée) et dresser les rapports en cas de passage(s) infructueux.
- Sur réquisition de l'Office de la population, procéder aux enquêtes de voisinage.
- Procéder aux auditions et à l'établissement des rapports de renseignements dans le cadre du processus des demandes de naturalisation.
- Dans les limites définies par leur fonction, veiller à l'application du Règlement de police.
- Fournir un appui aux différentes entités opérationnelles.

- Exécuter les tâches déléguées par les Municipalités.
- Contrôler la taille des haies.
- Entretien du parc des horodateurs.
- Être en présence préventive aux abords des établissements scolaires.
- Mettre en place de petits dispositifs de circulation et de stationnement.

### 2.3.2 UNITÉ SIGNALISATION

Elle a pour mission de :

- Participer à la réalisation de projets de circulation routière (études, signalisation, marquage, légalisation et mise en place).
- Mettre en place la nouvelle signalisation.
- Entretien, nettoyer ou réparer la signalisation générale, lumineuse, les miroirs, les abribus, les barrières, les plaques de rues, les bornes automatiques et les supports à vélos.
- Mettre en conformité la signalisation routière, le marquage, assurer le suivi avec les chantiers et la sécurité en général.
- Collaborer aux diverses manifestations et à la mise en place du dispositif général et des déviations.
- Établir les dossiers de réalisation pour les décisions municipales.
- Recenser et référencer la signalisation et participer à l'enregistrement des données sur le système d'information du territoire.
- Coordonner et suivre les travaux lors de chantiers (mise en place des déviations) et conseiller les entreprises en matière de signalisation et de sécurité. Collaborer avec les Chargés de la sécurité des chantiers.
- Lors d'accidents avec dommages à la signalisation, prendre les premières mesures de sécurité, de réparation et assurer le suivi.
- Réserver les places de stationnement (déménagements, mariages, services funèbres, etc.).
- Mettre en fourrière les deux roues abandonnés, volés, perdus ou en infraction prolongée.

## 3 SERVICE ADMINISTRATIF

Le service administratif a pour mission de :

- Traiter les amendes d'ordre de toutes les communes membres, à l'exception de la commune de Préverenges, conformément à la Loi sur les Amendes d'Ordre (LAO).
- Tenir le bureau administratif de la Commission de police.

- Apporter un soutien administratif pour la gestion des inhumations.
- Apporter un soutien administratif à l'Unité signalisation pour l'établissement de factures et/ou d'autorisations de parcage.
- Attribuer et gérer les places de parc sur le domaine public et le domaine privé communal.
- Transmettre les rapports de police et plaintes aux différentes instances.

## **4 POLICE DU COMMERCE**

La Police du commerce s'occupe, pour la Commune de Morges, de l'ensemble des lois citées ci-dessous :

- Loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)
  - Gestion administrative des licences des établissements.
  - Examen technique pour la mise à l'enquête des nouvelles terrasses, en collaboration avec la Direction Urbanisme, constructions et espace public.
  - Encaissement des taxes et émoluments, prolongation d'ouverture.
  - Gestion des demandes de manifestations, délivrance d'autorisations et de permis temporaires.
  - Contrôles sporadiques des établissements.
- Loi fédérale sur le commerce itinérant (LCI)
  - Gestion du domaine public (occupation pour porte-habits, stop trottoir, etc..), foires et marchés, expositions, cirques, forains, artistes de rue, kiosques à glaces et marrons, stands d'informations et de collectes sur la voie publique.
  - Contrôles sporadiques de l'utilisation du domaine public.
- Loi fédérale sur l'exercice des activités économiques (LEAE)
  - Délivrance des autorisations pour le commerce d'occasion et appareils automatiques.
  - Collaboration avec l'Office de la population pour tenir à jour le registre des entreprises.
  - Contrôles sporadiques des commerces.
- Ordonnance sur l'indication des prix (OIP)
  - Contrôles à la suite de plaintes émanant du public.
  - Contrôles ponctuels des soldes.
  - Contrôles sporadiques des commerces.

En outre, elle assure les tâches ci-après :

- Service des taxis
  - Gestion des autorisations A, B et C, analyse, délivrance et mises à jour annuelles des carnets de conducteurs.
  - Examen des nouveaux conducteurs.
  - Collaboration avec le responsable des contrôles sur le terrain.
- Garde-meubles municipal
  - Gestion administrative des exécutions forcées d'expulsion ordonnées par la Justice de paix.
  - Gestion du garde-meubles municipal.

## **5 SERVICE DES INHUMATIONS**

Le Service des inhumations et incinérations est responsable de la gestion administrative des décès et de l'attribution des concessions pour la Ville de Morges. Il assure :

- L'enregistrement des déclarations de décès et informe les autorités concernées (Justice de paix, Office de la population, Ville de Morges).
- La réception de constatations médicales de décès et d'attestations de déclaration de décès.
- La délivrance des permis d'inhumer ou d'incinérer.
- La gestion des contrats de concession de tombe.
- Contrôles des mises en bière et délivrance des procès-verbaux.

## **6 UNITÉ D'EXPLOITATION, SYSTÈMES D'INFORMATION ET LOGISTIQUE**

Elle a un rôle vertical dans son quotidien. Les tâches se déclinent comme suit :

### EXPLOITATION

- Gestion du bâtiment.
- Répondant pour le mobilier.
- Référent pour la régie et le maître d'ouvrage.
- Responsable de la sécurité physique.
- Gestion de la partie commune de la cafétéria.
- Gestion de la centrale d'engagement.
- Préparation du budget d'exploitation.
- Appels d'offres.

## SYSTÈMES D'INFORMATION

- Gestion du programme du temps de travail ZEIT.
- Gestion administrative de la communication interne et externe.
- Répondant informatique civil.
- Référent informatique police.
- Référent plateforme Nationale de Formation Police.
- Représentant PRM au Groupe Romand Informatique de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV).
- Gestion du réseau LAN et wifi.

## LOGISTIQUE

- Responsable du matériel de police.
- Répondant POLYCOM.
- Responsable du parc véhicules.
- Répondant pour le matériel embarqué dans les véhicules.
- Gestion des stocks.
- Appels d'offres.